

Fonds d'investissement socialement responsable Meritas et Fonds communs de placement  
OceanRock

## Prospectus simplifié



**Daté du 25 avril 2018**

**Relatif aux parts de série A, F, O et Revenu mensuel (série T), comme il est indiqué, des  
Fonds suivants:**

Fonds de revenu stratégique Meritas <sup>1</sup>	Fonds d'actions canadiennes OceanRock <sup>1</sup>
Fonds d'obligations canadiennes Meritas <sup>1</sup>	Fonds d'actions américaines OceanRock <sup>1</sup>
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas <sup>1</sup>	Fonds d'actions internationales OceanRock <sup>1</sup>
Fonds indiciel Jantzi Social <sup>MD</sup> Meritas <sup>1</sup>	Portefeuille de revenu OceanRock <sup>2</sup>
Fonds d'actions américaines Meritas <sup>1</sup>	Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock <sup>2</sup>
Fonds d'actions internationales Meritas <sup>1</sup>	Portefeuille équilibré OceanRock <sup>2</sup>
Portefeuille de revenu Meritas <sup>2</sup>	Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock <sup>2</sup>
Portefeuille de revenu et de croissance Meritas <sup>2</sup>	Portefeuille de croissance OceanRock <sup>3</sup>
Portefeuille équilibré Meritas <sup>2</sup>	Portefeuille de croissance maximale OceanRock <sup>3</sup>
Portefeuille de croissance et de revenu Meritas <sup>2</sup>	
Portefeuille de croissance Meritas <sup>3</sup>	
Portefeuille de croissance maximale Meritas <sup>3</sup>	

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les parts offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes d'une dispense d'inscription.

<sup>1</sup> Offre de parts des séries A, F et O.

<sup>2</sup> Offre de parts des séries A, F et Revenu mensuel (série T).

<sup>3</sup> Offre de parts des séries A et F.

## Table des matières

Introduction.....	3
Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds?.....	4
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas et des Fonds communs de placement OceanRock.....	8
Achats, substitutions et rachats.....	10
Services facultatifs .....	15
Frais.....	16
Rémunération du courtier.....	21
Rémunération du courtier provenant des frais de gestion .....	22
Incidences fiscales pour les épargnants.....	22
Quels sont vos droits?.....	24
Renseignements supplémentaires .....	24
Renseignements propres à chacun des Fonds .....	25
Fonds de revenu stratégique Meritas .....	31
Fonds d'obligations canadiennes Meritas .....	34
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas .....	37
Fonds indiciel Jantzi Social <sup>MD</sup> Meritas <sup>1</sup> .....	40
Fonds d'actions américaines Meritas.....	43
Fonds d'actions internationales Meritas.....	46
Portefeuille de revenu Meritas .....	49
Portefeuille de revenu et de croissance Meritas .....	53
Portefeuille équilibré Meritas .....	57
Portefeuille de croissance et de revenu Meritas .....	61
Portefeuille de croissance Meritas .....	65
Portefeuille de croissance maximale Meritas.....	69
Fonds d'actions canadiennes OceanRock.....	73
Fonds d'actions américaines OceanRock.....	76
Fonds d'actions internationales OceanRock.....	79
Portefeuille de revenu OceanRock .....	83
Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock.....	87

Portefeuille équilibré OceanRock.....	91
Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock.....	95
Portefeuille de croissance OceanRock .....	99
Portefeuille de croissance maximale OceanRock .....	102

## Introduction

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos », le « gestionnaire » et « OceanRock » renvoient à Placements OceanRock Inc.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 4 à la page 24, contient des renseignements généraux applicables à l'ensemble des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas et des Fonds communs de placement OceanRock (un « Fonds » et, collectivement, les « Fonds »). La deuxième partie, qui va de la page 25 à la page 105, contient des renseignements propres à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Des renseignements supplémentaires sur chacun des Fonds sont disponibles dans les documents suivants relatifs au Fonds concerné :

- La Notice annuelle
- Le dernier Aperçu du Fonds déposé
- Les derniers états financiers annuels déposés
- Les états financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels
- Le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé
- Tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir une copie gratuite de ces documents sur demande en composant le numéro sans frais du gestionnaire, 1 866 924-6767, ou auprès de votre conseiller financier ou courtier.

Vous pouvez également obtenir ces documents sur le site Web du gestionnaire au [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca), ou en communiquant avec le gestionnaire à [info@oceanrock.ca](mailto:info@oceanrock.ca).

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds sont également disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds?**

### **Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement?**

Un fonds commun de placement est un instrument de mise en commun de sommes d'argent placées par un certain nombre d'épargnants ayant des objectifs de placement semblables. Ces investisseurs se partagent les gains, les pertes, le revenu et les frais de placement du fonds proportionnellement au montant que chaque investisseur y détient.

Il existe un certain nombre d'avantages à investir dans des fonds communs de placement plutôt que d'investir par vous-même. En investissant dans un fonds commun de placement, vous avez accès à des portefeuilles de placement gérés par des professionnels. Le conseiller en valeurs professionnel utilise son expertise pour prendre des décisions en matière de placement pour le fonds commun de placement et, par conséquent, au nom des épargnants du fonds commun de placement, conformément aux objectifs établis du fonds. Les placements dans des fonds communs de placement permettent également à un investisseur d'atteindre un niveau plus élevé de diversification par rapport à ce qui peut normalement être atteint par la plupart des investisseurs.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans un fonds commun de placement?**

Les fonds communs de placement possèdent différents types de placements selon leurs objectifs. La valeur de ces placements varie d'un jour à l'autre, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et des nouvelles touchant le marché et les sociétés. Par conséquent, la valeur des parts d'un fonds commun de placement peut fluctuer à la hausse ou à la baisse et la valeur de votre placement dans ce dernier au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Le montant intégral de votre placement dans un fonds n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque, des certificats de placement garanti ou des dépôts auprès de coopératives de crédit, les parts d'un fonds commun de placement ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par tout autre assureur de dépôts gouvernemental.

Dans des situations exceptionnelles, un organisme de placement collectif peut suspendre les rachats. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la description des situations dans lesquelles les droits de rachat peuvent être suspendus à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » du présent document.

Un placement dans les Fonds est soumis à des risques de placement, notamment la possibilité de perte du montant en capital investi. Le niveau de risque varie d'un fonds à l'autre. En règle générale, plus le potentiel de rendement d'un fonds est élevé, plus le risque associé à ce Fonds est élevé.

Vous trouverez ci-après une liste de quelques-uns des risques spécifiques qui peuvent avoir une incidence sur la valeur de votre placement dans un fonds. Ceux-ci correspondent aux facteurs de risque indiqués dans les renseignements propres à chacun des Fonds pour chaque Fonds mentionné dans la première partie du présent document.

### **Risque associé au marché boursier**

Le risque associé au marché boursier renvoie au risque associé aux placements dans des titres en général et aux fluctuations quotidiennes des marchés des valeurs mobilières. Le rendement par part des Fonds fluctuera chaque jour en fonction de nombreux facteurs, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, la qualité des instruments dans le portefeuille de placement de chaque Fonds, la conjoncture économique nationale et internationale ainsi que la conjoncture du marché en général.

### **Limites liées à un placement responsable (applicables uniquement aux Fonds d'investissement socialement responsable Meritas et à certains portefeuilles des Fonds communs de placement OceanRock)**

Un placement responsable dans des placements à impact et à l'extérieur du Canada et des États-Unis peut être difficile à surveiller. Les pays ont des lois et règlements assez différents qui régissent les marchés des valeurs mobilières, les renseignements financiers et sur les sociétés, ainsi que les normes et pratiques en matière d'environnement, de travail, de santé et de bien-être. En règle générale, il existe moins de renseignements mis à la disposition du public à propos des activités et pratiques commerciales des sociétés étrangères. Par conséquent, il est plus difficile d'appliquer de façon efficace des critères en matière de placement social à ces types de placements qu'à des sociétés ouvertes au Canada et aux États-Unis, et un placement peut, de manière involontaire, être fait dans une société qui n'est pas aussi socialement responsable que le gestionnaire le souhaite.

Bien que peu de sociétés puissent atteindre l'idéal en matière de responsabilité sociale à tous les égards, les « Critères de placement responsable » décrits à la page 25 du présent document expriment clairement nos attentes les plus élevées en ce qui concerne le comportement des entreprises. Quand le gestionnaire se rend compte qu'un sous-conseiller en valeurs a investi dans une société qui peut se livrer à une activité incompatible avec ces critères, il peut d'abord tenter d'utiliser son influence, au moyen d'activisme auprès des actionnaires et de discussions avec la direction, pour modifier cette activité et peut, en fin de compte, décider de vendre son placement. Le gestionnaire n'est pas tenu de prendre la décision de vendre de tels placements dans un délai particulier.

### **Risque lié au taux d'intérêt**

Le risque associé au taux d'intérêt renvoie au risque voulant que la valeur des titres à revenu fixe des Fonds puisse changer en réponse aux fluctuations des taux d'intérêt courants qui causent de la volatilité et une perte de valeur possible au fur et à mesure que les taux augmentent.

### **Risque associé au crédit**

Le risque associé au crédit renvoie au risque lié à la qualité du crédit de l'émetteur d'un titre détenu dans le portefeuille d'un fonds. Un fonds pourrait perdre de l'argent si l'émetteur d'un titre ne pouvait pas honorer ses obligations financières. De plus, un fonds pourrait perdre de l'argent si la qualité du crédit de l'émetteur était diminuée, ce qui rendrait le placement plus difficile à vendre.

### **Risque d'illiquidité**

Le niveau de liquidité d'un actif dépend de la rapidité et de la facilité avec laquelle cet actif peut être converti en autre chose, la plupart du temps des espèces. La plupart des valeurs détenues par un fonds commun de placement peuvent généralement être vendues rapidement à un prix raisonnable. On peut donc dire que ces valeurs sont relativement liquides. Mais un fonds commun de placement peut aussi investir dans des valeurs non liquides, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas être vendues rapidement ou facilement.

Un actif liquide se négocie habituellement sur un marché organisé, par exemple une bourse, où les actifs sont cotés et fréquemment négociés. L'inscription auprès d'un marché organisé facilite la conversion d'un actif en espèces à un prix correspondant plus ou moins au cours du marché.

Un actif qui ne se négocie pas en bourse est considéré comme un actif non liquide. Dans ce cas, l'actif sera plus difficile à convertir en espèces. Le risque d'illiquidité fait référence à la possibilité qu'un actif ne se négocie pas à une bourse ou qu'il ne puisse être vendu à un prix correspondant plus ou moins à la valeur utilisée pour calculer la valeur liquidative d'un fonds. Un fonds commun de placement qui éprouve des difficultés à vendre un titre pourrait perdre de la valeur ou s'exposer à des coûts supplémentaires. Une telle situation pourrait avoir pour conséquence un rachat des parts à un prix inférieur au prix prévu.

### **Risque associé aux titres étrangers**

Les Fonds, en particulier les Fonds d'actions américaines et les Fonds d'actions internationales, peuvent investir dans des titres étrangers qui comportent des risques de placement différents de ceux qui sont associés aux titres nationaux. Les placements étrangers peuvent présenter plus de risques que les placements canadiens en raison d'une conjoncture politique et économique internationale instable, des contrôles étrangers sur les placements et les taux de change, des retenues d'impôt ou du manque d'information adéquate sur les sociétés, du manque de liquidité et de l'absence de réglementation gouvernementale.

### **Risque associé au change**

Les Fonds, notamment les Fonds d'actions américaines et les Fonds d'actions internationales, peuvent investir dans des devises ou dans des titres libellés en devises. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir une incidence négative sur la valeur de ces placements lorsqu'ils sont évalués en dollars canadiens.

### **Risque associé aux marchés émergents**

Les placements sur des marchés émergents présentent davantage de risques que les placements dans des émetteurs étrangers en général. Le risque de bouleversement social ou politique est plus élevé sur les marchés émergents. De plus, un certain nombre de marchés émergents limitent les placements étrangers dans des actions. L'inflation et les fluctuations rapides des taux d'inflation ont eu, et peuvent continuer à avoir, des effets négatifs sur les économies et les marchés des valeurs mobilières de certains pays dont les marchés sont émergents. De plus, bon nombre de marchés de titres émergents sont relativement petits, ont de faibles volumes d'opérations sur les titres, connaissent des périodes de manque de liquidité relative et sont caractérisés par une forte volatilité des cours.

### **Risque associé aux instruments dérivés**

Un instrument dérivé est un placement qui fonde sa valeur sur le rendement d'un autre type de placement. Un type d'instrument dérivé est un contrat de change à terme, qui est une convention d'échange de devises à un moment donné dans l'avenir.

Voici quelques-uns des risques habituels associés aux instruments dérivés :

- rien ne garantit qu'un fonds pourra acheter ou vendre un instrument dérivé au bon moment pour faire un profit ou limiter une perte;
- rien ne garantit que l'autre partie au contrat honorera ses obligations;
- si l'autre partie fait faillite, le fonds pourrait perdre tout dépôt effectué dans le cadre du contrat.

Les organismes de placement collectif peuvent utiliser des instruments dérivés pour aider à compenser les pertes que les autres placements pourraient subir en raison des fluctuations des cours, des prix des marchandises, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette opération s'appelle *couverture*. Voici quelques-uns des risques habituels associés aux opérations de couverture :

- rien ne garantit qu'une stratégie de couverture donnera toujours les résultats escomptés;
- un instrument dérivé ne pourra pas toujours compenser une chute de la valeur d'un titre;
- une opération de couverture n'empêche ni la fluctuation du cours des titres d'un portefeuille, ni les pertes découlant de la baisse du cours des titres;
- une opération de couverture peut empêcher un fonds de réaliser un gain si la valeur de la devise, de l'action ou de l'obligation augmente;
- un fonds pourrait être incapable de se couvrir contre une fluctuation anticipée sur un marché si la plupart des autres participants prévoient la même fluctuation.

#### **Risque associé au sous-conseiller en valeurs étranger**

Certains Fonds ont des sous-conseillers en valeurs établis à l'extérieur du Canada. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi à l'égard de ces sous-conseillers en valeurs, étant donné qu'ils résident à l'extérieur du Canada ou que la totalité ou une partie importante de leurs actifs se trouvent à l'extérieur du Canada.

#### **Risque associé aux rachats importants**

Des investisseurs peuvent posséder plus de 10 % des parts de certains fonds. Si l'un de ces investisseurs importants fait racheter un nombre élevé de parts d'un fonds, le prix par part de ce fonds pourrait en subir l'effet négatif. De même, certains fonds investissent dans d'autres Fonds d'investissement socialement responsable Meritas et Fonds communs de placement OceanRock (les « fonds sous-jacents ») et peuvent devenir des investisseurs importants des fonds sous-jacents. Si un fonds exige le rachat d'un nombre important de parts d'un fonds sous-jacent, le prix par part du fonds sous-jacent pourrait chuter.

#### **Risque d'épuisement de capital**

Il est possible que la valeur liquidative du Fonds soit réduite lors des périodes où les marchés connaissent des baisses. Dans une situation où les distributions fixes d'un fonds ou d'une série sont supérieures au revenu net et aux gains en capital réalisés nets, une partie ou l'ensemble des distributions pourrait correspondre à un remboursement du capital, ce qui pourrait diminuer la capacité du Fonds à générer des gains à l'avenir.

#### **Risque associé aux prêts de titres**

Un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres pour générer un revenu supplémentaire à partir des titres détenus dans le portefeuille. Si l'autre partie à l'opération devient insolvable ou ne peut respecter son contrat pour une quelconque raison, le Fonds peut enregistrer des pertes.

## Modalités d'organisation et de gestion des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas et des Fonds communs de placement OceanRock

Rôle	Entité	Services fournis
Gestionnaire	Placements OceanRock Inc. Suite 1920, One Bentall Centre 505 Burrard Street, P.O. Box 85 Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1M6	Gère l'ensemble des activités et des opérations des Fonds.
Fiduciaire	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)	Le fiduciaire détient le droit de propriété des titres détenus par les Fonds au nom des porteurs de parts.
Conseiller en valeurs	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)	Gère les portefeuilles de placement des Fonds. Le conseiller en valeurs peut faire appel aux services de sous-conseillers en valeurs pour la gestion des portefeuilles de placement des Fonds, mais le conseiller en valeurs demeure responsable au bout du compte pour les conseils fournis aux Fonds par les sous-conseillers en valeurs.
Dépositaire	State Street Trust Company Canada Toronto (Ontario)	Le dépositaire détient tous les actifs en portefeuille des Fonds. Il peut retenir les services de dépositaires adjoints pour détenir les titres en portefeuille d'un Fonds. State Street Trust Company Canada est une entité indépendante du gestionnaire.
Agent comptable des registres et agent des transferts	Desjardins, Gestion des opérations et des produits de placement inc. Montréal (Québec)	L'agent comptable des registres tient les registres de vos avoirs dans les Fonds, s'occupe du traitement des ordres et des rachats, produit des relevés de compte et des avis d'exécution et transmet les renseignements relatifs aux déclarations de revenus aux fins de l'impôt. Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc est une société affiliée du gestionnaire.
Vérificateur	PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. Toronto (Ontario)	Le vérificateur procède à la vérification et donne une opinion sur les états financiers annuels de chacun des Fonds. PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une entité indépendante du gestionnaire.



---

Agent de prêts de titres	State Street Bank and Trust Company Boston, MA, USA	L'agent de prêts de titres prête des titres détenus par les fonds applicables fournis par le gestionnaire à une liste d'emprunteurs approuvés qui est maintenue par l'agent. State Street Bank and Trust Company est indépendante du gestionnaire.
--------------------------	--	--

---

---

### Comité d'examen indépendant

---

Le comité d'examen indépendant est composé de trois membres et son mandat consiste à examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire en matière de conflits d'intérêts et à formuler des commentaires à ce sujet, ainsi qu'à examiner les conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent. Il doit préparer, au moins une fois par année, un rapport d'activités pour les porteurs de parts. Ce rapport d'activités est disponible sur le site Internet du gestionnaire au [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca). Les porteurs de parts peuvent aussi obtenir un exemplaire gratuit de ce rapport sur demande en communiquant avec le gestionnaire à [info@oceanrock.ca](mailto:info@oceanrock.ca). Des renseignements supplémentaires concernant le comité d'examen indépendant, incluant le nom de ses membres, se trouvent dans la Notice annuelle des Fonds.

Un nouveau vérificateur peut être nommé avec l'approbation du comité d'examen indépendant. Les porteurs de parts n'ont pas à approuver le changement de vérificateur, mais ils seront avisés par écrit au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur du changement.

Les lois sur les valeurs mobilières n'obligent pas nécessairement le gestionnaire à obtenir l'approbation des porteurs de parts pour exécuter une fusion de fonds. Dans ces circonstances, le comité d'examen indépendant doit approuver la proposition, et le gestionnaire vous donnera un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la prise d'effet du changement.

---

### Fonds de fonds

Les Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par OceanRock. Dans ce cas, nous ne voterons pas les parts du fonds sous-jacent détenu par le Fonds lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds sous-jacent. Nous pouvons, à notre gré, choisir de transférer les droits de vote attachés aux parts du fonds sous-jacent détenues par le Fonds aux porteurs de parts de ce Fonds.

### Séries de parts

Tous nos fonds sont constitués en fiducie d'investissement à participation unitaire autorisée à émettre un nombre illimité de parts. Un fonds peut émettre des parts en une ou plusieurs séries. Même si les actifs de toutes les séries d'un fonds sont combinés dans un même portefeuille de placement et que la plupart des éléments de passif d'un fonds sont également répartis sur toutes les séries du Fonds, nous faisons le suivi et répartissons certains éléments de passif (p.ex. les frais de gestion) différemment selon la série.

L'ensemble des Fonds émettent à l'heure actuelle des parts des séries A et F, et certains portefeuilles offrent également des parts de série O et de série Revenu mensuel (série T). Le Fonds peut offrir en tout temps des séries de parts supplémentaires.

### **Parts de série A**

Les parts de série A sont offertes à tous les épargnants. Lorsqu'elles sont vendues, les parts de série A sont assorties des frais d'acquisition initiaux, des frais d'acquisition reportés ou des frais d'acquisition réduits.

### **Parts de série F**

Les parts de série F sont offertes seulement aux épargnants qui participent à des programmes de commission avec leur conseiller financier, à certains investisseurs institutionnels, à nos employés et aux employés de nos filiales et partenaires, ainsi qu'à d'autres investisseurs préalablement approuvés par le gestionnaire, à sa discrétion. Si un investisseur n'est plus admissible à des parts de série F, ses parts peuvent être rachetées ou faire l'objet d'une nouvelle désignation en parts de série A ou de série Revenu mensuel (série T) du même fonds. Nous percevons des frais de gestion inférieurs pour les parts de série F, car les frais de distribution et de service sont inférieurs pour les parts de série F.

### **Parts de série O**

Les parts de série O sont offertes seulement aux Fonds de portefeuilles gérés par OceanRock et autres investisseurs approuvés par le gestionnaire, à sa discrétion, et qui ont conclu une entente de souscription avec nous. Les critères d'approbation pour l'approbation à titre d'investisseur de la série O peuvent inclure la taille du placement, le niveau d'activité du compte prévu et les placements totaux de l'investisseur dans les Fonds. Les Fonds ne doivent pas payer de frais de gestion en ce qui concerne les parts de série O, mais les porteurs de parts versent directement au gestionnaire des frais de services négociés.

### **Parts de série Revenu mensuel (série T)**

Tous les investisseurs peuvent acquérir des parts de série Revenu mensuel. Lorsqu'elles sont vendues, les parts de série Revenu mensuel sont assorties de frais d'acquisition initiaux.

## **Achats, substitutions et rachats**

### **Évaluation des parts d'un fonds**

Toutes les opérations d'achat (incluant le réinvestissement de distributions), de nouvelle désignation, de substitution et de rachat de parts d'un fonds sont fondées sur la valeur liquidative par part de la série concernée. Une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque série d'un fonds, comme suit :

- en prenant la valeur de la fraction proportionnelle des actifs du Fonds affectés à cette série;
- en déduisant le passif de cette série et la fraction proportionnelle du passif du Fonds affectée à cette série;
- en divisant le résultat par le nombre total de parts émises dans cette série.

La valeur liquidative par part de chaque série de chaque fonds est calculée à 16 h, heure de l'Est, tous les jours où la Bourse de Toronto tient une séance de bourse (une « date d'évaluation »), à moins que le gestionnaire ait suspendu le calcul de la valeur liquidative du Fonds. Toutes les valeurs liquidatives sont calculées en dollars canadiens.

Si nous recevons votre ordre d'achat, de substitution, de nouvelle désignation ou de rachat de parts avant 16 h, heure de l'Est, (ou à toute autre heure que nous pouvons fixer de temps à autre) à une date

d'évaluation, le prix de votre ordre sera calculé selon la valeur liquidative établie à cette date d'évaluation. Le prix des ordres que nous recevons après cette heure sera calculé selon la valeur liquidative établie à la date d'évaluation suivante.

Les titres de chaque fonds sont généralement évalués aux cours du marché. Si les valeurs à la cote du marché ne sont pas disponibles, les cours seront établis en fonction de la juste valeur telle que déterminée par une méthode approuvée par le gestionnaire.

### **Achat de parts d'un fonds**

Vous pouvez acheter des parts d'un Fonds (sauf la série O) par l'entremise d'un courtier autorisé au Canada (le « courtier »), sous réserve d'un placement initial minimal de 500 \$ par Fonds et d'un placement subséquent minimal de 50 \$ par Fonds pour les deux séries, applicables aux comptes de régimes enregistrés ou non enregistrés. Le gestionnaire se réserve le droit d'annuler ou de modifier ces montants de placement minimal de temps à autre sans préavis. Veuillez noter que votre courtier peut avoir une limite minimale de placement sur le placement initial et sur tout placement subséquent.

Vous pouvez acheter des parts de série A du Fonds selon l'une ou l'autre des options de souscription suivantes :

- Selon l'option avec frais d'acquisition initiaux, vous versez une commission à votre courtier lorsque vous achetez des parts d'un fonds. Cette commission peut être négociée entre vous et votre courtier.
- Selon le mode avec frais d'acquisition reportés, nous versons une commission à votre courtier en votre nom lorsque vous achetez des parts d'un Fonds, mais vous pouvez être tenu de nous verser des frais de rachat si vous encaissez vos parts dans les six années qui suivent.
- Selon l'option avec frais d'acquisition reportés, nous versons une commission à votre courtier en votre nom lorsque vous achetez des parts d'un fonds, mais vous pouvez être tenu de nous verser des frais de rachat si vous rachetez vos parts dans les six années qui suivent. Ce ne sont pas tous les courtiers qui peuvent offrir l'option avec frais réduits. Certains courtiers peuvent restreindre les achats effectués selon l'option avec frais réduits aux épargnants qui atteignent certaines limites quant à la taille de leur compte.

Vous pouvez acheter des parts de série Revenu mensuel (série T) d'un fonds en choisissant l'option de frais d'acquisition initiaux, selon laquelle vous versez une commission à votre courtier lorsque vous achetez des parts d'un fonds. Vous pouvez négocier cette commission avec votre courtier. Vous pouvez acheter des parts de série F du fonds en vertu d'un programme de commission avec votre conseiller financier. Les parts de série O peuvent seulement être achetées, substituées ou rachetées directement par l'entremise du gestionnaire, alors aucune commission de vente ou de suivi n'est payée. Les investisseurs ne doivent payer aucuns frais d'acquisition sur les achats de parts de série O. Le choix de l'option de souscription a une incidence sur les frais d'acquisition que vous devrez payer et que nous verserons au courtier. Des renseignements supplémentaires concernant les frais de vente sont disponibles dans les rubriques « *Frais* » et « *Rémunération du courtier* » du présent document.

Il appartient à votre courtier de nous transmettre votre ordre d'achat avant la fermeture des bureaux le jour de la réception, et votre courtier peut vous imposer un délai plus court pour la transmission des ordres d'achat à son bureau. Veuillez consulter votre courtier pour obtenir des renseignements précis. Le gestionnaire se réserve le droit de rejeter un ordre d'achat dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception s'il juge que cette décision est dans l'intérêt supérieur du Fonds et des porteurs de parts du Fonds. Tout montant reçu vous sera remboursé immédiatement.

Tous les achats doivent être effectués en dollars canadiens étant donné que l'établissement du prix et la vente de tous les fonds sont effectués exclusivement en dollars canadiens. Des frais seront imputés pour tout chèque qui n'est pas compensé. Nous devons recevoir le paiement de tous les achats dans les deux jours ouvrables.\* Si le paiement et tous les documents nécessaires ne sont pas reçus dans ce délai, nous sommes tenus de racheter, le jour ouvrable suivant, les parts qui avaient été achetées. On imputera le produit de ce rachat au montant payable au fonds. Tout montant excédentaire appartiendra à ce fonds. Tout manque à gagner sera payé au fonds par votre courtier. Votre courtier peut inclure des dispositions dans les arrangements qu'il a conclus avec vous qui pourraient vous obliger à indemniser votre courtier pour toute perte subie par ce dernier parce que vous avez omis de régler l'achat de parts d'un fonds.

### **Distributions**

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du même Fonds. Vous avez la possibilité de modifier le moyen par lequel vous recevez les distributions pour les recevoir en espèces, ou revenir aux réinvestissements automatiques dans des parts du Fonds, en soumettant une demande écrite au gestionnaire. Toute modification entrera en vigueur 10 jours après notre réception de votre demande écrite.

### **Nouvelle désignation de vos parts**

Vous pouvez demander la nouvelle désignation de vos parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds par l'entremise de votre courtier, mais uniquement si vous êtes admissible à détenir des parts de l'autre série. Il appartient à votre courtier de nous transmettre votre ordre d'achat avant la fermeture des bureaux le jour de la réception, et votre courtier peut vous imposer un délai plus court pour la transmission des ordres d'achat à son bureau. Veuillez consulter votre courtier pour obtenir des renseignements précis.

Une nouvelle désignation de parts ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt, et ne peut donc engendrer un gain ou une perte en capital sur les parts ayant fait l'objet de la nouvelle désignation. Cependant, votre courtier peut vous facturer des frais de nouvelle désignation. Une nouvelle désignation peut également faire l'objet des frais d'acquisition applicables à la série de laquelle vous transférez vos parts. Il est possible que vous puissiez demander le rachat de certaines de vos parts dans le but de payer les frais en question. Un tel rachat pourrait engendrer un gain ou une perte en capital sur les parts en question. Des renseignements supplémentaires concernant les frais de vente et les frais de nouvelle désignation sont présentés dans les rubriques « *Frais* » et « *Rémunération du courtier* » du présent document.

### **Substitution de vos parts**

Vous pouvez substituer des parts d'un autre Fonds à vos parts d'un fonds par l'entremise de votre courtier, à condition que cela se fasse selon la même option de souscription. Il appartient à votre courtier de nous transmettre votre ordre d'achat avant la fermeture des bureaux le jour de la réception, et votre courtier peut vous imposer un délai plus court pour la transmission des ordres d'achat à son bureau. Veuillez consulter votre courtier pour obtenir des renseignements précis. Le gestionnaire se réserve le droit de rejeter un

---

\* Le secteur financier canadien a adopté un cycle de règlement de deux jours, en vigueur depuis le 5 septembre 2017.

ordre d'achat dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception s'il juge que cette décision est dans l'intérêt supérieur du Fonds et des porteurs de parts du Fonds.

Quand vous substituez des parts achetées selon l'option avec frais réduits ou l'option avec frais d'acquisition reportés, vous conservez le même barème de frais de rachat pour vos nouvelles parts que celui que vous aviez pour vos anciennes parts. Nous nous servons du montant de votre placement initial et de la date d'achat initiale pour calculer les frais de rachat applicables à vos nouvelles parts. Votre courtier peut exiger des frais de substitution pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des parts faisant l'objet de la substitution. Des renseignements supplémentaires concernant les frais de vente et les frais de substitution sont disponibles dans les rubriques « *Frais* » et « *Rémunération du courtier* » du présent document.

Toute substitution de parts détenues hors d'un régime enregistré que vous effectuez sera considérée comme une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et pourra donner lieu à un gain ou une perte en capital. Des renseignements supplémentaires concernant l'impôt sur le revenu sont disponibles dans la rubrique « *Incidences fiscales pour les épargnants* ».

### **Rachat de vos parts**

Vous pouvez racheter vos parts à tout moment par l'entremise de votre courtier. Il appartient à votre courtier de nous transmettre votre ordre de rachat avant la fermeture des bureaux le jour de la réception, et votre courtier peut vous imposer un délai plus court pour la transmission des ordres de rachat à son bureau. Veuillez consulter votre courtier pour obtenir des renseignements précis.

Nous vous verserons le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de tous les documents nécessaires.\* Si toute la documentation nécessaire au règlement de votre ordre de rachat ne nous est pas parvenue dans les dix jours ouvrables suivant la date d'évaluation à laquelle vos parts sont rachetées, nous sommes tenus, conformément aux lois sur les valeurs mobilières, de réémettre vos parts le dixième jour ouvrable. Si le coût pour réémettre les parts est inférieur au produit du rachat, la différence appartiendra au fonds. Si le coût de réémission des parts est supérieur au produit du rachat, la différence sera payée au Fonds par votre courtier, et ce dernier pourra à son tour vous facturer ce montant majoré de frais connexes.

Tout rachat de parts détenues hors d'un régime enregistré sera considéré comme une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et pourra donner lieu à un gain ou une perte en capital. Des renseignements supplémentaires concernant l'impôt sur le revenu sont disponibles dans la rubrique « *Incidences fiscales pour les épargnants* ».

Lorsque vous rachetez des parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés ou avec frais réduits, vous pouvez être tenu de payer des frais de rachat sur les parts rachetées avant que se soit écoulé un délai de six ans ou de deux ans après leur date d'achat initiale, selon le cas. Des renseignements supplémentaires concernant les frais de vente sont disponibles dans les rubriques « *Frais* » et « *Rémunération du courtier* » du présent document.

---

\* Le secteur financier canadien a adopté un cycle de règlement de deux jours, en vigueur depuis le 5 septembre 2017.

## **Politiques générales concernant le rachat de parts**

### **Montant sans frais de rachat**

Vous pouvez racheter des parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés dans les six années suivant la date d'achat sans payer de frais de rachat si le nombre de parts rachetées n'excède pas le « montant sans frais de rachat » au cours d'une année donnée.

Le « montant sans frais de rachat » correspond à ce qui suit :

- 10 % du nombre des parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés et que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente; plus
- 10 % du nombre des parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés durant l'année civile courante, multiplié par le nombre de mois restants avant la fin de l'année civile (incluant le mois de l'achat), divisé par 12; moins
- le nombre de parts que vous auriez reçues pour toute distribution ou tout dividende payé en espèces sur les parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés qui n'est pas réinvesti dans de nouvelles parts; moins
- le nombre de parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés que vous avez rachetées durant l'année civile courante à la date de rachat ou avant cette date.

Toute portion inutilisée du montant sans frais de rachat ne peut être reportée sur les années suivantes. Si vous substituez des parts d'un fonds à des parts d'un autre fonds, tout montant sans frais de rachat attribuable à ces parts échangées sera transféré au prorata. Le gestionnaire se réserve le droit de modifier ou d'annuler le montant sans frais de rachat en tout temps sans préavis.

### **Rachats par écrit nécessaires**

Vous devez soumettre les ordres de rachat par écrit. Les ordres de rachat exigent une signature avalisée par une banque à charte canadienne, un courtier, une caisse populaire, une société de fiducie du Canada ou un membre d'une bourse canadienne, ou une signature avalisée de toute autre manière jugée satisfaisante par nous.

### **Rachats suivant le placement initial**

Quand vous avez effectué votre placement initial par chèque, vous ne pouvez pas faire racheter une partie de celui-ci tant que l'agent des transferts des Fonds n'a pas la certitude que le chèque a été compensé.

### **Fermeture de petits comptes**

Si la valeur des parts que vous détenez dans un fonds devient inférieure à 500 \$ en raison des parts que vous avez rachetées, le Fonds peut vous demander d'accroître votre solde. Si votre solde est toujours inférieur à 500 \$ après 30 jours, le fonds pourra racheter vos parts à la valeur liquidative courante et après déduction des frais de rachat applicables, il vous remettra le produit du rachat. Le gestionnaire se réserve le droit d'annuler ou de modifier ces montants de placement minimal de temps à autre sans préavis.

### **Suspension des droits de rachat**

Un fonds peut suspendre le droit des porteurs de parts de demander au Fonds de racheter leurs parts, et il peut également reporter la date de paiement du produit du rachat, pendant la totalité ou une partie d'une période au cours de laquelle les activités de négociation normales sont suspendues sur une bourse de

valeurs mobilières ou d'options ou sur un marché de contrats à terme sur le territoire canadien ou à l'étranger et sur lequel les titres sont cotés et négociés, ou sur lequel des instruments dérivés désignés sont négociés, si ces valeurs mobilières ou ces instruments désignés représentent plus de 50 % en valeur, ou en exposition au risque du marché sous-jacent, du total des actifs du Fonds, sans provision de passif, et si ces valeurs ou instruments dérivés désignés ne sont négociés sur aucune autre place boursière représentant une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds. Un fonds peut suspendre le droit de rachat si les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières y consentent.

### **Opérations à court terme**

Des négociations fréquentes peuvent nuire au rendement d'un Fonds en obligeant le conseiller en valeurs à conserver plus de trésorerie dans le Fonds qu'il ne serait nécessaire autrement ou à vendre des placements à un moment inopportun. Elles peuvent aussi augmenter les frais d'opérations d'un fonds. Afin de protéger l'ensemble des porteurs de parts de frais excessifs, nous nous réservons le droit de rejeter une demande d'achat ou de substitution de parts d'un porteur de parts qui a échangé ou fait racheter des parts du même Fonds dans les 90 jours précédents. Si nous rejetons votre ordre, nous vous rembourserons immédiatement l'argent que nous aurons reçu, sans intérêt. Une pénalité d'opération à court terme peut s'appliquer si vous substituez des parts entre les Fonds ou si vous rachetez vos parts d'un fonds dans les 90 jours de l'acquisition ou d'une précédente substitution de parts du Fonds concerné. Des renseignements plus détaillés concernant la pénalité d'opération à court terme se trouvent à la rubrique « *Frais* » du présent document.

### **Services facultatifs**

#### **Programme de paiements préautorisés (programme PPA)**

Notre programme PPA vous permet, à votre convenance, d'investir dans nos Fonds périodiquement. Nous transférons les fonds automatiquement de votre compte de caisse populaire ou compte bancaire pour l'acquisition des parts du Fonds que vous avez choisi. Vous pouvez adhérer au programme en remplissant le formulaire de demande du gestionnaire, que vous pouvez obtenir auprès de votre courtier.

Le programme PPA fonctionne comme suit :

- En règle générale, l'investissement minimum est de 50 \$ par Fonds. Les obligations de placement initial minimal et de solde de compte minimal s'appliquent.
- Vous pouvez investir une fois aux deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année.
- Vous pouvez, à tout moment, modifier le montant de votre placement ou suspendre ou résilier le programme en communiquant avec le gestionnaire, ou par l'entremise de votre courtier.
- Nous pouvons annuler votre adhésion au programme si votre paiement est rejeté en d'une insuffisance de fonds dans votre compte.

Ce service est gratuit et vous pouvez annuler votre adhésion au programme PPA à tout moment. Le gestionnaire se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce service en tout temps.

#### **Programme de retraits automatiques (PRA)**

Notre PRA vous permet, à votre convenance, de recevoir des paiements de votre compte de Fonds périodiquement. Des frais de rachat peuvent s'appliquer. Des renseignements supplémentaires concernant les frais de rachat sont disponibles à la rubrique « *Frais* » du présent document.

Le PRA fonctionne comme suit :

- Votre compte doit comporter un solde minimal de 10 000 \$, selon la valeur du marché, avant que le service PRA puisse être mis en place.
- Vous pouvez retirer des paiements une fois aux deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année.
- Nous déposerons l'argent directement dans votre compte de caisse populaire ou compte bancaire, ou nous vous enverrons un chèque par la poste pour le montant précisé et à l'adresse que vous aurez indiquée.
- Si vous décidez de résilier votre abonnement au PRA et que le montant de votre placement est inférieur au solde de compte minimal exigé pour un Fonds, nous pouvons vous demander d'augmenter votre placement jusqu'à concurrence du montant minimal ou de racheter ce qui subsiste de votre placement dans le Fonds.

Il est important de souligner que si vos retraits réguliers sont supérieurs aux gains du Fonds, vous risquez d'épuiser votre placement initial.

Ce service est gratuit et vous pouvez annuler votre abonnement au PRA à tout moment. Le gestionnaire se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce service en tout temps.

### **Régimes enregistrés**

Nous offrons les régimes enregistrés suivants : régimes enregistrés d'épargne-retraite (les « REER »), fonds enregistrés de revenu de retraite (les « FERR »), divers types de régimes enregistrés immobilisés, comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) et régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE »). Communiquez directement avec votre courtier à propos de ces services.

### **Frais**

Le tableau suivant indique les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Fonds. Certains de ces frais peuvent être payables par vous directement. D'autres frais peuvent être payables par le Fonds, ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans celui-ci.

Toute modification de l'option de calcul des frais qui sont facturés à un fonds, ou la mise en place de nouveaux frais devant être facturés à un fonds, pouvant donner lieu à une augmentation des frais pour le Fonds en général, doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds convoquée à cette fin. Toutefois, si le Fonds n'a aucun lien de dépendance avec la personne qui facture les frais au Fonds, l'approbation des porteurs de parts n'est pas exigée, à condition que les porteurs de parts reçoivent un préavis écrit au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur de cette modification.



## Frais payables par le Fonds

Frais de gestion	<p>Chaque série du Fonds (sauf la série O) verse au gestionnaire des frais de gestion propres à cette série. Ces frais incluent les coûts associés à la gestion et aux services administratifs au jour le jour des Fonds attribuables à la série, y compris la gestion du portefeuille de placements en effectuant une sélection des titres du portefeuille, la nomination, la gestion et la surveillance des sous-conseillers, la prestation d'analyses et de recommandations visant les placements, la détermination des programmes de placement des Fonds, les restrictions et les politiques en matière de placement, la rémunération des courtiers et les honoraires des sous-conseillers. Le montant actuel des frais de gestion annuels pour chaque série est indiqué dans les renseignements propres à chaque fonds du présent document, au paragraphe « <i>Détails du Fonds</i> ». Les frais de gestion sont assujettis à toutes les taxes applicables, y compris les taxes de vente applicables.</p> <p>À notre discrétion, nous pouvons réduire les frais de gestion que nous facturons à un Fonds, ou accorder une remise sur ces frais, pour certains investisseurs dans un Fonds qui versent ou assument une distribution ou d'autres frais habituellement payés par le Fonds ou le gestionnaire, ou afin de composer avec des situations particulières comme de gros placements. Si nous réduisons les frais de gestion d'un fonds ou accordons une remise sur ces frais, le Fonds distribuera à l'investisseur un montant égal à la réduction ou à la remise, qui sera réinvesti dans des parts du Fonds. Généralement, ces distributions seront d'abord versées à même le revenu net et les gains en capital nets du Fonds et, par la suite, à même le capital.</p> <p>Lorsqu'un fonds investit dans des fonds sous-jacents, ces fonds sous-jacents doivent payer certains frais en plus des frais assumés par le Fonds. Un fonds n'a pas à payer de frais de gestion ni de primes de performance qui, pour une personne raisonnable, seraient un doublon des frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service. Un fonds n'a pas à payer de frais d'acquisition ni de frais de rachat relativement à ses acquisitions ou à ses rachats de titres d'un fonds sous-jacent géré par nous, des membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous. Un fonds n'a pas à payer de frais d'acquisition ni de frais de rachat relativement à ses acquisitions ou à ses rachats de titres d'un fonds sous-jacent qui, pour une personne raisonnable, seraient un doublon des frais payables par un investisseur dans le Fonds.</p> <p>Il n'existe pas de frais associés à nos services facultatifs, y compris le PPA, le PRA et les régimes enregistrés.</p>
------------------	---

Frais d'exploitation	<p>Chaque fonds acquitte la totalité de ses propres frais nécessaires à la poursuite de ses activités. Ces frais comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les taxes et les impôts applicables de toutes sortes auxquels le Fonds peut être assujéti;</li> <li>• Certains frais de transaction sur l'achat ou la vente de titres en portefeuille;</li> <li>• les frais d'exploitation, les frais administratifs, les frais de comptabilité, de vérification, de garde, les frais juridiques et les frais relatifs aux services de l'agent des transferts, ainsi que les frais liés aux services, aux rapports et aux prospectus destinés aux porteurs de parts;</li> <li>• les frais d'émission et de rachat de titres, ainsi que les frais de participation et de dépôt des organismes de réglementation, notamment les frais de participation des organismes de réglementation payables par le gestionnaire du fait qu'il agit à titre de gestionnaire du Fonds;</li> <li>• tous les frais payables afférents au comité d'examen indépendant. Ces frais comprennent la rémunération versée aux membres du comité pour leurs services, les coûts associés aux réunions avec le comité et tous les honoraires professionnels engagés au cours de l'exécution des devoirs du comité. À l'heure actuelle, chaque membre du comité reçoit une provision sur honoraires annuelle de 5 000 \$ en espèces à titre de rémunération pour ses services fournis aux Fonds.</li> </ul> <p>Certaines charges, par exemple les salaires et les loyers, sont réparties par le gestionnaire à chaque Fond pour la gestion des Fonds selon les efficiences administratives dépensées par chaque service lié.</p>
----------------------	---

### Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition	Option de frais d'acquisition initiaux [seulement disponible pour les parts de série A, F et Revenu mensuel (série T)]	Frais allant jusqu'à 5 % du montant total des parts achetées (ou 5,26 % du montant net investi), pouvant être négociés avec votre courtier
	Frais d'acquisition reportés (seulement disponible pour les parts de série A)	Aucuns frais
	Option de frais réduits (seulement disponible pour les parts de série A)	Aucuns frais
Programmes de commission	Si vous achetez ou vendez des parts de série F d'un fonds par l'entremise d'un programme de commission, vous verserez périodiquement des frais directement à votre courtier.	
Parts de série O	Si vous êtes admissible à l'achat de parts de série O d'un fonds, vous verserez directement au gestionnaire des frais de gestion négociés jusqu'à 1,25 %.	

Frais de substitution	Pour toutes les options de souscription, des frais qui peuvent aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts substituées, pouvant être négociés avec votre courtier.																	
Frais de rachat	Option avec commission	Si vous rachetez vos parts dans les 90 jours suivant la date d'achat, des frais de 2 % de la valeur liquidative des titres rachetés, payables au Fonds, pourront vous être imputés à la discrétion du gestionnaire.																
	Option de frais d'acquisition initiaux	Si vous rachetez vos parts dans les 90 jours suivant la date d'achat, des frais de 2 % de la valeur liquidative des titres rachetés, payables au Fonds, pourront vous être imputés à la discrétion du gestionnaire.																
	Frais d'acquisition reportés (seulement disponible pour les parts de série A)	<table border="1"> <tr> <td>Si le rachat est effectué :</td> <td>Vous payez<sup>1</sup> :</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la première année</td> <td>6,00 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la deuxième année</td> <td>5,50 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la troisième année</td> <td>5,00 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la quatrième année</td> <td>4,00 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la cinquième année</td> <td>3,00 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la sixième année</td> <td>2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Après la sixième année</td> <td>Aucuns frais</td> </tr> </table>	Si le rachat est effectué :	Vous payez <sup>1</sup> :	Au cours de la première année	6,00 %	Au cours de la deuxième année	5,50 %	Au cours de la troisième année	5,00 %	Au cours de la quatrième année	4,00 %	Au cours de la cinquième année	3,00 %	Au cours de la sixième année	2,00 %	Après la sixième année	Aucuns frais
	Si le rachat est effectué :	Vous payez <sup>1</sup> :																
Au cours de la première année	6,00 %																	
Au cours de la deuxième année	5,50 %																	
Au cours de la troisième année	5,00 %																	
Au cours de la quatrième année	4,00 %																	
Au cours de la cinquième année	3,00 %																	
Au cours de la sixième année	2,00 %																	
Après la sixième année	Aucuns frais																	
Option de frais réduits (seulement disponible pour les parts de série A)	<table border="1"> <tr> <td>Si le rachat est effectué :</td> <td>Vous payez<sup>1</sup> :</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la première année</td> <td>2,50 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la deuxième année</td> <td>2,25 %</td> </tr> <tr> <td>Après la deuxième année</td> <td>Aucuns frais</td> </tr> </table>	Si le rachat est effectué :	Vous payez <sup>1</sup> :	Au cours de la première année	2,50 %	Au cours de la deuxième année	2,25 %	Après la deuxième année	Aucuns frais									
Si le rachat est effectué :	Vous payez <sup>1</sup> :																	
Au cours de la première année	2,50 %																	
Au cours de la deuxième année	2,25 %																	
Après la deuxième année	Aucuns frais																	
<sup>1</sup> Les frais de rachat sont établis en fonction du prix d'achat initial des titres rachetés.																		

Frais de nouvelle désignation	Le gestionnaire ne facture pas de frais pour le changement de désignation de parts d'une série pour une autre série du même Fonds, mais certains courtiers peuvent facturer leurs services.
Pénalité d'opération à court terme	<p>Les Fonds peuvent imposer une pénalité d'opération à court terme allant jusqu'à 2 % de la valeur au cours du marché si vous faites racheter ou substituez vos parts dans les 90 jours de l'acquisition ou de la substitution des parts. Cette pénalité est destinée à protéger les participants des coûts associés aux entrées et sorties rapides du Fonds d'autres investisseurs. Les pénalités d'opération à court terme sont reversées au Fonds. La pénalité pour opération à court terme ne s'applique pas dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parts acquises par le réinvestissement de distributions</li> <li>• Règlement d'une succession en relation avec le décès d'un porteur de parts</li> <li>• Parts remboursées par l'entremise d'un programme de retrait systématique exigé par la loi aux termes d'un régime fiscal enregistré</li> <li>• Exercice d'un droit légal de retrait ou de résiliation</li> <li>• Rachat ou substitution à notre initiative (notamment dans le cas de la réorganisation d'un fonds ou d'une fusion)</li> </ul> <p>Nous pouvons, à notre seule discrétion, imposer une pénalité d'opération à court terme ou renoncer à une telle pénalité dans d'autres circonstances, le cas échéant.</p>
Chèques sans provision	50 \$ par événement.

### Incidences des frais de vente

Le tableau suivant fait état du montant des frais que vous auriez à payer selon les différentes options de souscription qui vous sont offertes si vous faites un placement de 1 000 \$ dans les parts d'un fonds, si vous détenez ce placement sur une période de 1, 3, 5 ou 10 ans et si le rachat a lieu immédiatement avant la fin de cette période.

	À la date de souscription	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Option de frais d'acquisition initiaux	50 \$	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais
Option de frais d'acquisition reportés <sup>1</sup>	aucuns frais	60 \$	50 \$	30 \$	aucuns frais
Option de frais réduits <sup>1</sup>	aucuns frais	25 \$	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais

<sup>1</sup> Les frais de rachat ne s'appliqueront que si vous faites racheter vos parts au cours d'une année donnée. Les frais de rachat sont indiqués à la rubrique « *Frais* » ci-dessus. Les frais de rachat sont établis en fonction du prix initial des parts rachetées. Les options de frais d'acquisition reportés et frais réduits sont uniquement offertes dans le cadre de l'acquisition des parts de série A de nos Fonds.

## Rémunération du courtier

### Commissions de vente

Votre courtier pourrait toucher une commission si vous investissez dans des parts de série A ou Revenu mensuel (série T) des Fonds. Le montant d'une commission, et le fait qu'elle soit assumée par vous ou par le gestionnaire, dépendent de l'option de souscription choisie :

Option de frais d'acquisition initiaux	Vous négociez une commission avec votre courtier pouvant aller jusqu'à 5 % du montant investi (jusqu'à 50 \$ par placement de 1 000 \$) pour tous les Fonds. Le gestionnaire déduit la commission du montant que vous investissez et la verse à votre courtier à titre de commission.
Frais d'acquisition reportés (seulement disponible pour les parts de série A)	Le gestionnaire verse à votre courtier une commission de 5 % sur le montant que vous investissez (50 \$ par placement de 1 000 \$). Si vous rachetez des parts dans les six ans suivant leur achat, des frais de rachat s'appliqueront.
Option de frais réduits (seulement disponible pour les parts de série A)	Nous versons à votre courtier une commission de 1 % sur le montant que vous investissez (10 \$ par placement de 1 000 \$). Si vous rachetez des parts dans les six ans suivant leur achat, des frais de rachat s'appliqueront.
Frais de substitution	Vous pouvez être tenu de verser des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts substituées, ces frais pouvant être négociés avec votre courtier.

### Commissions de suivi

Nous versons des honoraires de service à votre courtier, qui sont calculés sous forme de pourcentage de la valeur au marché quotidienne des parts des Fonds détenues par les clients de votre courtier. Nous versons également une commission de suivi à votre courtier exécutant pour les parts des Fonds que vous détenez dans un compte chez le courtier exécutant en question. Ces honoraires sont versés tous les mois ou trimestres à même nos frais de gestion. Les commissions de suivi dépendent du Fonds et de l'option de souscription choisie. Le gestionnaire se réserve le droit de modifier les modalités des commissions de suivi à tout moment sans préavis. Le tableau suivant présente les tarifs des commissions de suivi :

Fonds	Option de frais d'acquisition initiaux	Option de frais d'acquisition reportés	Option de frais réduits
Fonds de revenu stratégique Meritas	jusqu'à 0,75%	jusqu'à 0,35 %	jusqu'à 0,75%
Fonds d'obligations canadiennes Meritas	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,50 %
Tous les autres Fonds	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 1,00 %

Si vous achetez des parts selon l'option de souscription avec frais d'acquisition reportés, votre courtier pourra demander au gestionnaire, à la fin de l'échéancier des frais reportés, de substituer vos parts acquises selon l'option avec frais d'achats reportés par des parts avec frais d'acquisition initiaux du même Fonds. Vous ne paierez aucuns frais supplémentaires à la suite de ce type de substitution, mais votre courtier peut recevoir une commission de suivi supérieure pour les parts à frais d'acquisition initiaux, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Aucune commission de vente ou de suivi ne sera payable par le gestionnaire à votre courtier relativement aux parts de série F et de série O de nos Fonds.

### **Autres formes de soutien des courtiers**

Nous pouvons aider les courtiers ayant des programmes pédagogiques et de commercialisation relatifs à la vente de nos Fonds en assumant une partie du coût de ces programmes. Nous pouvons également offrir des articles promotionnels de faible valeur aux représentants des courtiers et nous lancer dans des activités de commercialisation collective. Ces activités respectent les lois et règlements applicables, et tous les frais déboursés pour ces activités seront payés par le gestionnaire et non par les Fonds.

### **Rémunération du courtier provenant des frais de gestion**

Au cours de son exercice ayant pris fin le 31 décembre 2017, le gestionnaire a versé aux courtiers qui ont effectué le placement des parts des Fonds une rémunération en espèces globale (commissions de vente, commissions de suivi et autres formes de rémunération versées aux courtiers, comme les paiements pour le soutien à la commercialisation) qui correspond à environ 52,6 % de la totalité des frais de gestion que le gestionnaire a reçus des Fonds.

### **Incidences fiscales pour les épargnants**

La présente section fournit un résumé général des conséquences fiscales canadiennes découlant d'un placement dans des parts des Fonds. Ce résumé concerne les particuliers (autres que des fiducies) résidant au Canada qui détiennent des parts de Fonds directement sous forme de biens en immobilisation ou indirectement dans leur REER, FERR, CELI, REEE (tous tels que définis à la page 16) ou régime enregistré d'épargne-invalidité (individuellement un « régime enregistré »). Ce résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « LIR ») et les modifications qui y sont proposées ainsi que sur les politiques administratives actuellement publiées par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). Chacun des Fonds sera considéré être une fiducie de fonds commun de placement au sens de la LIR. Le présent résumé se fonde sur la supposition que chacun des Fonds conservera ce statut. Le présent résumé est d'ordre général. Il n'est pas destiné à servir de conseil juridique ou fiscal pour un investisseur particulier. Des renseignements fiscaux plus détaillés se trouvent dans la Notice annuelle. Vous devez consulter votre propre conseiller fiscal concernant les incidences fiscales de l'acquisition, la détention et la disposition de parts des Fonds.

### **Pour les parts détenues dans un régime enregistré**

Les parts de chacun des Fonds constituent, selon la LIR, un placement admissible pour un régime enregistré. Si les parts d'un fonds sont détenues dans un régime enregistré, les distributions payées ou à payer par le Fonds et les gains en capital réalisés à la disposition des parts du Fonds ne seront pas généralement imposables pour vous ou votre régime enregistré. Cependant, vous pourriez être assujéti à un impôt si une part détenue dans votre REER, FERR ou CELI constituait un « placement interdit » dans votre régime enregistré. En règle générale, les parts d'un fonds constitueront un placement interdit dans votre REER, FERR et CELI si vous, votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos

frères et soeurs, vos beaux-parents et vos beaux-frères et belles-soeurs), et autres personnes ou entités qui traitent avec vous avec un lien de dépendance possédez au total, directement ou indirectement, 10 % ou plus de la valeur du Fonds. Nous vous prions de consulter votre conseiller fiscal concernant les règles particulières qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, y compris afin de savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit dans votre REER, FERR et CELI.

### **Pour les parts qui ne sont pas détenues dans un régime enregistré**

Si vous détenez directement des parts d'un fonds, les distributions (y compris les distributions des frais de gestion) du revenu et de la part imposable des gains en capital réalisés du Fonds sont généralement incluses dans le calcul de votre revenu pour l'année au cours de laquelle elles vous sont versées ou vous sont dues. Nous vous enverrons un bordereau fiscal indiquant le montant imposable des distributions qui vous ont été ou qui doivent vous être versées. Les distributions de remboursement de capital ne font pas partie de votre revenu, mais elles réduiront le prix de base rajusté de vos parts du Fonds. Si le prix de base rajusté de vos parts du Fonds est réduit au-dessous de zéro, on considèrera que vous avez réalisé un gain en capital égal à la part du prix de base qui est inférieure à zéro, et votre prix de base rajusté sera considéré comme étant nul.

Un fonds pourrait comporter des revenus et gains en capital accumulés ou encore des revenus et des gains en capital réalisés mais non distribués au moment où vous achetez vos parts, tout particulièrement si vous le faites juste avant la date d'une distribution. Vous devrez obligatoirement inclure ces montants dans votre revenu s'ils vous sont distribués, même s'ils ont été gagnés par le Fonds avant que vous n'ayez acquis les parts.

Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds est important au cours d'une année, plus il y a de chances qu'il génère des gains et des pertes pour cette année et plus il est probable que vous receviez une distribution du Fonds. Dans certaines circonstances, les pertes en capital réalisées par un fonds sur la disposition de parts d'un fonds sous-jacent peuvent être suspendues, ce qui peut augmenter le montant du gain en capital distribué par le Fonds. Il y a d'autres règles de restriction des pertes qui, le cas échéant, peuvent accroître le montant de revenus et de gains en capital qu'un fonds distribue.

Si vous rachetez, substituez ou cédez d'une façon quelconque vos parts d'un fonds, vous réaliserez un gain (ou une perte) en capital dans la mesure où le produit de la disposition est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des parts et tous les autres frais raisonnables de disposition. Vous devez inclure la moitié d'un gain en capital réalisé dans le calcul du revenu et, en règle générale, la moitié des pertes en capital peut être déduite des gains en capital imposables, conformément aux règles détaillées de la LIR.

La nouvelle désignation de parts d'une série d'un fonds vers une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

En règle générale, le prix de base ajusté de vos parts d'un fonds peut être calculé en appliquant la formule suivante :

- le montant total payé pour toutes vos parts du Fonds (y compris tous les frais d'acquisition payés);
- plus le montant des distributions réinvesti dans des parts supplémentaires du Fonds;
- moins la composante associée au rendement du capital des distributions;
- moins le prix de base ajusté de toutes les parts de Fonds rachetées antérieurement.

### **Renseignements relatifs aux déclarations d'impôt**

En règle générale, vous devrez fournir à votre conseiller financier ou courtier des renseignements sur votre citoyenneté ou résidence à des fins fiscales et, le cas échéant, votre numéro d'identification fédérale aux

fins de l'impôt étranger. Si vous ne fournissez pas ces renseignements ou si vous êtes identifié comme un citoyen des États-Unis (y compris un citoyen américain vivant au Canada) ou un résident étranger aux fins fiscales, les détails relatifs à vous et à votre placement dans un Fonds seront présentés à l'ARC, à moins que des parts soient détenues dans un régime enregistré. L'ARC devrait fournir les renseignements aux autorités fiscales du pays visé si le Canada a conclu une entente d'échange de renseignements fiscaux avec ce pays.

### **Quels sont vos droits?**

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de fonds communs de placement, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'Aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts de fonds communs de placement et un remboursement, ou des dommages-intérêts, par suite d'opérations de placement effectuées avec le prospectus simplifié, la Notice annuelle, l'Aperçu du fonds ou les états financiers contenant des renseignements faux ou trompeurs sur les Fonds. En règle générale, il faut se prévaloir de ces droits selon certains délais.

Pour plus de renseignements, consultez la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre avocat.

### **Renseignements supplémentaires**

Le 11 décembre 2017, Desjardins Financial Holding Inc. (« Desjardins »), l'actionnaire majoritaire indirect du gestionnaire, a conclu une entente avec les cinq centrales provinciales de coopératives de crédit du Canada (les « centrales ») et le Groupe CUMIS (« CUMIS »), en vertu de laquelle les activités de Qtrade Canada Inc., la société mère du gestionnaire, sont combinées à celles de Financière Credential inc. et Placements Northwest & Ethical S.E.C, en vue de créer une des sociétés de gestion du patrimoine indépendantes les plus importantes du Canada. L'accord a été conclu le 31 mars 2018 et a donné lieu à un changement de contrôle indirect du gestionnaire qui a été approuvé par toutes les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. La nouvelle entité, Patrimoine Aviso Inc., est indirectement détenue conjointement en parts égales par Desjardins (50 %) et par le partenariat entre les centrales et CUMIS (50 %).



## Renseignements propres à chacun des Fonds

Dans la présente partie de ce document, des renseignements propres à chacun des Fonds sont présentés pour vous aider à comparer les Fonds et à évaluer ceux qui correspondent à vos besoins en matière de placement. Les investisseurs doivent consulter leur conseiller fiscal pour déterminer si un placement dans un fonds constituerait un placement interdit dans leur REER, FERR et CELI. L'information propre à chacun des Fonds est regroupée sous les rubriques suivantes :

### Détails du Fonds

Cette section indique le type de fonds commun de placement qui définit le mieux le Fonds, la date à laquelle le Fonds a été offert au public, la nature des titres sélectionnés par le Fonds, si les parts du Fonds constituent un « placement admissible » en vertu de la LIR pour les régimes enregistrés, le montant actuel des frais de gestion annuels pour le Fonds et le nom du conseiller ou sous-conseiller en valeurs du Fonds à l'heure actuelle.

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

Cette rubrique présente les objectifs et les stratégies de placement du Fonds. Les Fonds suivent les restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement établies par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Tous les Fonds d'investissement socialement responsable Meritas utilisent une stratégie de placement responsable. Les Fonds communs de placement OceanRock n'utilisent pas une telle stratégie.

### Critères de placement responsable (applicables aux Fonds d'investissement socialement responsable Meritas seulement)

Les Fonds d'investissement socialement responsable Meritas sont régis par une politique qui applique des critères de sélection sociaux et financiers à ses décisions en matière de placement.

Lorsqu'ils examinent un placement, le conseiller et les sous-conseillers en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas analysent le rendement de la société émettrice non seulement en fonction de sa solidité financière et de ses perspectives, mais également du comportement de la société par rapport à des questions sociales, environnementales et de gouvernance. Ces priorités sont encapsulées dans le slogan des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, « Faites le bien, tout en vous portant bien™ ».

Voici quelques-uns des critères sociaux des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas que les conseillers et sous-conseillers en valeurs utilisent pour évaluer les placements potentiels :

#### Respecter la dignité et la valeur de tous

Toutes les sociétés émettrices devraient :

- respecter et soutenir les droits de l'homme fondamentaux, qui consistent à vivre sans peur, violence et intimidation, à être bien nourri et à vivre en santé, ainsi qu'à avoir accès à un logement adéquat et à des services sanitaires;
- traiter toutes les personnes équitablement, sans discrimination et stéréotype, et chercher à tirer parti de la diversité et à la favoriser dans tous les aspects des activités de l'entreprise;
- respecter la dignité des personnes et des groupes culturels et ethniques;
- ne pas chercher à tirer profit des malheurs qui accablent des personnes ou collectivités désavantagées ni de relations avec des dirigeants ou régimes politiques oppresseurs.

### **Bâtir un monde sans violence où règne la paix**

Toutes les sociétés émettrices devraient :

- s'occuper de produits et services qui favorisent la vie et non conçus pour tuer, mutiler ou blesser, directement ou par l'entremise de la croissance ou promotion des établissements militaires dans le monde. Nous éviterons les sociétés dont l'énergie, les ressources et le développement des marchés sont axés sur les contrats militaires et la production d'armes;
- bénéficier d'activités et de pratiques qui favorisent les relations saines et pacifiques entre les personnes, les collectivités, les nations et au sein de la société en général;
- s'engager dans des efforts qui réduisent la violence et les agressions dans notre culture et qui font la promotion de formes alternatives et non violentes de résolution de conflits.

### **Intégrer le souci de justice dans une communauté mondiale**

Toutes les sociétés émettrices devraient :

- offrir une rémunération juste et durable à tous leurs employés et sous-traitants;
- offrir des possibilités aux personnes qui souffrent d'un handicap ou qui sont désavantagées, ainsi qu'aux collectivités marginalisées;
- offrir des produits et services avec honnêteté et sans discrimination ou préférence indue;
- affirmer que les personnes et les collectivités ont droit à une juste participation aux questions et décisions qui touchent leur vie;
- agir en fonction d'un partage de la prospérité qui reconnaît la valeur et les contributions de tous les intervenants dans la création et le maintien d'un succès durable.

### **Faire preuve de pratiques de gestion responsable**

Toutes les sociétés émettrices devraient :

- exercer leurs activités de manière honnête, fiable, responsable et avec compassion en faisant preuve d'autant de transparence et d'ouverture que possible pour ce qui est des politiques, des finances et du comportement de la société;
- valoriser leurs employés et les rendre autonomes, ainsi que prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur santé et sécurité;
- respecter les droits des travailleurs à communiquer avec la direction, à s'organiser et à se syndiquer. Nous nous attendons à ce que la société négocie, communique et agisse de bonne foi ainsi que de manière juste et respectueuse avec tous les intervenants;
- recourir à une gestion responsable des ressources et se conformer, au minimum, à toutes les lois pertinentes en matière de préoccupation environnementale, de sécurité, d'information publique, etc.;
- recourir à de saines pratiques de régie d'entreprise, y compris en ce qui concerne les questions d'indépendance du conseil, de rémunération de la direction et du conseil ainsi que d'intégrité structurelle;
- éviter les litiges inutiles et rechercher d'autres moyens de régler les différends dans la mesure du possible;
- être fermement engagées sur le marché de la concurrence, mais d'une manière qui respecte les concurrents et qui met l'accent sur les valeurs dans le processus décisionnel.

### **Faire preuve de soutien l'égard des collectivités et favoriser leur implication**

Toutes les sociétés émettrices devraient :

- reconnaître que les collectivités, au sein de la main-d'oeuvre, autour des installations de la société ou qui représentent divers groupes culturels et ethniques, contribuent directement et indirectement au succès des efforts de la société;
- s'engager, de manière raisonnable, à mettre son personnel, son expertise et ses ressources au service et au développement de ces mêmes collectivités. Nous nous attendons à ce que les sociétés s'engagent de manière active, créative et dynamique dans des pratiques de dons d'entreprise. Le bénévolat du personnel, la participation communautaire et les dons de charité personnels devraient également être favorisés;
- faire participer les collectivités, le cas échéant, au processus décisionnel sur des questions qui les concernent;
- faire des investissements qui ajoutent de la valeur à la main-d'oeuvre locale, à l'environnement et à l'infrastructure de la collectivité. Nous nous attendons à ce que les sociétés surveillent et évaluent les effets que leurs produits et méthodes de production peuvent avoir sur les efforts visant à bâtir des collectivités productives et saines, et qu'elles en tiennent compte. À cette fin, nous évitons les sociétés qui sont engagées de façon importante dans la production de tabac et d'alcool ainsi que dans l'industrie du jeu et de la pornographie.

#### **Faire preuve d'une administration soucieuse de l'environnement**

Toutes les sociétés émettrices devraient :

- reconnaître que le milieu naturel constitue une ressource limitée et l'héritage des générations à venir;
- utiliser des politiques qui reconnaissent et respectent les limites réelles des ressources naturelles et viser des pratiques et des modèles de durabilité de l'environnement. Nous nous attendons à ce que les sociétés « réduisent, réutilisent et recyclent » et privilégient des modes de production toujours plus efficaces et moins polluants;
- pratiquer une communication transparente et honnête sur l'environnement qui soutient des principes environnementaux reconnus et faire la promotion publique de la valeur de l'environnement dans notre monde;
- faire montre d'un intérêt réel pour le bien-être des animaux et la réduction au minimum des expériences effectuées sur les animaux, dans la mesure du possible;
- ne pas participer de façon importante dans le secteur de production d'énergie nucléaire.

#### **Axer les placements à impact (s'applique aux Fonds d'investissement socialement responsable Meritas seulement)**

Conformément aux critères de placement en matière de responsabilité qui précèdent, chacun des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas effectue certains types de placements qui visent le développement communautaire, lesquels sont limités à 2 % de l'actif total de chaque fonds au moment où le placement est effectué. Il s'agit de placements dans des programmes d'investissement orientés vers des collectivités conçus pour favoriser la croissance économique et créer des occasions dans des régions jugées convenables à des placements de ce type. L'objectif de tels placements axés sur le développement communautaire consiste à favoriser le bien-être économique et social durable par l'utilisation de placements cibles.

Les placements à impact peuvent être effectués dans une grande variété de titres, y compris, des certificats de placement garanti, des dépôts à terme, des achats d'actions précises et des achats de parts d'autres fonds communs de placement ou groupes. Ces placements seront soumis aux « critères de placement responsable ».

En choisissant les placements à impact, le conseiller de portefeuille cherche des placements qui, selon lui, seront aptes à favoriser le bien-être économique et social durable et auront la plus grande influence dans la collectivité. Le taux de rendement potentiel sera également utilisé comme critère au cours du processus de sélection, en plus des critères sociaux.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique énumère les risques précis associés aux placements dans le Fonds. Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ».

Comme prescrit par la Norme canadienne 81-102 – *Les organismes de placement collectif* (« NI 81-102 »), le niveau de risque de placement du Fonds doit être déterminé conformément à une méthode normalisée de classification du risque fondée sur la volatilité historique du Fonds, si celle-ci est disponible, ou d'un indice de référence, mesurée selon la l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans. Pour les fonds qui n'ont pas un historique de performance de dix ans ou pour ceux qui ont subi un changement important de leur objectif de placement fondamental, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance d'un indice de référence approprié. En sélectionnant un indice approprié pour chaque fonds, selon le cas, le gestionnaire a pris en considération les facteurs suivants : Catégorie d'actifs, capitalisation boursière et géographie de l'objectif de placement fondamental actuel du fonds. Pour les portefeuilles, le gestionnaire a utilisé les rendements des composants sous-jacents du Fonds sur une base moyenne pondérée (pondération cible actuelle) comme substituts pour les périodes précédant la date de création de tels portefeuilles. Le gestionnaire utilise cette méthode de classification du risque, en plus d'une superposition de facteurs qualitatifs afin de déterminer le risque lié à chaque Fonds. La superposition de facteurs qualitatifs du gestionnaire comprend l'examen et l'évaluation de la pertinence des résultats quantitatifs en fonction des objectifs de placement actuels de chaque fonds, des conditions économiques au cours de la période d'examen et de l'uniformité entre les familles de fonds. Dans tous les cas, si des changements ont été effectués à la suite de la superposition de facteurs qualitatifs par la gestion, une cote de risque plus élevée a été adoptée.

À titre informatif pour les investisseurs, nous attribuons une cote de risque à chaque fonds à partir des catégories suivantes :

Fourchette de l'écart-type	Niveau de risque de placement
0 à moins de 6.	Faible
6 à moins de 11.	Faible à moyen
11 à moins de 16.	Faible à moyen
16 à moins de 20.	Moyen à élevé
20 ou plus.	Élevé

La méthode normalisée de classification du risque utilisée par le gestionnaire pour déterminer la cote de risque du Fonds est disponible gratuitement sur demande auprès du gestionnaire, au numéro sans frais 1 866 924-6767, ou par courriel à [info@oceanrock.ca](mailto:info@oceanrock.ca).

### **Utilisation de prêt de titres**

Certains fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour générer un revenu supplémentaire à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille, d'une manière qui est cohérente avec leur stratégie de placement et selon ce qui est permis par la loi sur les valeurs mobilières. Lors d'une opération de prêt de titres, un Fonds prêtera des titres qu'il détient dans son portefeuille à un emprunteur moyennant des frais. Un fonds peut prêter des titres qu'il détient dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui fournissent des sûretés accessoires adéquates. Si l'emprunteur dans cette opération devient insolvable ou ne peut respecter son contrat pour une quelconque raison, le fonds peut enregistrer des pertes. Par exemple, un fonds risque de perdre des titres qu'il prête à un emprunteur si ce dernier est incapable de remplir sa promesse de retourner les titres ou de régler l'opération et que les sûretés accessoires qui ont été fournies sont inadéquates. Dans la mesure où le fonds accepte des sûretés accessoires en espèces et qu'il investit de telles sûretés accessoires en espèces, le fonds assume tout risque de perte lié au marché ou au placement en ce qui concerne le placement de telles sûretés accessoires en espèces. Si la valeur de la sûreté accessoire en espèces ainsi investie est insuffisante pour retourner tous les montants dus à l'emprunteur, le Fonds est responsable de tels manques à gagner.

Les opérations de prêt de titres sont assujetties aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et au contrat que nous avons conclu avec notre agent de prêt de titres. Ces exigences conçues pour minimiser le risque contiennent les éléments suivants :

- L'emprunteur de titres doit fournir une sûreté accessoire permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui vaut au moins 102 % de la valeur des titres prêtés.
- Les Fonds ne traiteront qu'avec des emprunteurs qui ont été approuvés par le gestionnaire et l'agent de prêt de titres. Les emprunteurs seront soumis aux limites des opérations et de crédit.
- Un maximum de 50 % des actifs d'un fonds peut être prêté dans de telles opérations.
- La valeur des titres et de la sûreté accessoire sera surveillée quotidiennement.
- Un fonds ne peut investir les sûretés accessoires en espèces que dans des titres admissibles (tels que des titres de créance du gouvernement du Canada et des États-Unis et des titres de créance avec une cote d'évaluation supérieure) ayant une durée restante avant l'échéance de 90 jours ou moins.
- Si un emprunteur ne retourne pas les titres, notre agent de prêt de titres versera au fonds la valeur marchande de ces titres.
- Les contrôles, procédures et registres internes seront conservés.
- Les opérations de prêt de titres peuvent être résiliées en tout temps.

Veuillez consulter chacune des descriptions individuelles des Fonds pour savoir si le Fonds en question effectue des opérations de prêt de titres.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Cette section contient des renseignements relatifs à la convenance du Fonds à l'égard de certains épargnants.

### **Politique en matière de distributions**

Chacun des Fonds distribue une proportion suffisante de revenus et de gains en capital chaque année afin de ne pas payer d'impôts sur le revenu. La présente section indique à quelle fréquence le Fonds compte verser des distributions, la nature des distributions et si elles seront versées en espèces ou réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Cette rubrique présente un exemple des frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants du Fonds. Elle a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Chaque fonds paie ses propres frais, mais étant donné que ces frais réduisent le rendement du Fonds, ils ont des répercussions sur vous. L'exemple illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

## Fonds de revenu stratégique Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Fonds de revenu équilibré
Date de création :	Série A : Le 30 mars 2001 Série F : Le 20 mars 2009 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,50 % Série F : 0,75 % Séries O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Sous-conseillers en valeurs :	Foresters Asset Management Inc. (auparavant Aegon Capital Management Inc.) Toronto (Ontario)  Barrantagh Investment Management Inc. Toronto (Ontario)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds de revenu stratégique Meritas est de rechercher un revenu avec un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres canadiens à revenu fixe et des titres de participation axés sur le revenu.

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Dans une conjoncture du marché normale, le Fonds investira la presque totalité de la valeur de son actif total dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation canadiens axés sur le revenu à court terme, conformément aux critères socialement responsables du Fonds « *Critères de placement responsable* » mentionnés à la page 25 du présent document.

Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le Fonds investit dans des titres à revenu fixe qui consistent en obligations de sociétés, débentures, billets, titres à coupon zéro, titres adossés à des créances mobilières et immobilières, obligations provinciales, obligations émises ou garanties par des organismes ou des intermédiaires du gouvernement canadien, titres d'emprunt convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre de telles actions, titres de créance étrangers, contrats de placement garanti, prêts participatifs aux revenus, prêts hypothécaires de premier rang et certificats de participation dans des comptes de prêts hypothécaires émis ou garantis par des organismes ou intermédiaires du

gouvernement canadien. Le Fonds peut également investir jusqu'à 40 % de ses actifs totaux en titres axés sur le revenu de sociétés canadiennes, y compris des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres convertibles en actions ordinaires, des bons de souscription et tous droits de souscription d'actions ordinaires.

Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

Ce Fonds participera à l'initiative « Placement à impact » présentée à la page 27 du présent document.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque d'illiquidité
- Risque associé au change
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille de revenu et de croissance Meritas, le Portefeuille équilibré Meritas et le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas détenaient respectivement 28,35 %, 20,39 % et 12,63 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un Fonds par ces investisseurs.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds, dans le cadre de son objectif de placement fondamental, possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance de(s) indice(s) de référence suivant(s) : 80 % des rendements mensuels de l'indice obligataire global à court terme FTSE/TMX et 20 % des rendements mensuels de l'indice composé de rendement total à dividende élevé S&P/TSX ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitué du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 avril 2014. Par la suite, les rendements réels du Fonds de revenu stratégique Meritas ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.



### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous désirez ajouter un volet de revenu dans le cadre d'un portefeuille bien diversifié;
- vous êtes intéressé par une solution de revenu qui offre une certaine protection du capital;
- vous êtes disposé à accepter un degré de volatilité faible associé à un placement dans des instruments à revenu fixe à court terme et de capitaux propres axés sur le revenu à court terme;
- vous investissez selon un horizon de placement à moyen terme.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les revenus et les gains en capital sont distribués tous les trimestres en ce qui a trait aux séries A et F du Fonds, et chaque année pour la série O du Fonds. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « Distributions » à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « Frais » du présent document.

	1 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	21,65 \$	68,26 \$	119,64 \$	272,34 \$
Série F	13,45 \$	42,39 \$	74,30 \$	169,14 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Fonds d'obligations canadiennes Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Obligations canadiennes
Date de création :	Série A : Le 30 mars 2001 Série F : Le 21 février 2008 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 % Séries O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Sous-conseillers en valeurs :	Corporation Fiera Capital Montréal (Québec)  Foresters Asset Management Inc. (auparavant Aegon Capital Management Inc.) Toronto (Ontario)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds d'obligations canadiennes Meritas est d'obtenir un revenu régulier, la plus-value du capital étant un objectif secondaire. Le Fonds investira principalement dans des titres canadiens à revenu fixe.

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Dans une conjoncture du marché normale, le Fonds investira la presque totalité, mais en aucun cas moins de 75 %, de la valeur de son actif total dans des titres à revenu fixe de tous types, conformément aux critères socialement responsables du Fonds. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le Fonds investit dans des titres à revenu fixe qui consistent en obligations de sociétés, débentures, billets, titres à coupon zéro, titres adossés à des créances mobilières et immobilières, obligations provinciales, obligations émises ou garanties par des organismes ou des intermédiaires du gouvernement canadien, titres d'emprunt convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre de telles actions, titres de créance étrangers, contrats de placement garanti, prêts participatifs aux revenus, prêts hypothécaires de premier rang et certificats de participation dans des comptes de prêts hypothécaires émis ou garantis par des organismes ou intermédiaires du gouvernement canadien. Dans une conjoncture du marché normale, le Fonds peut compter jusqu'à 20 % de titres à revenu fixe étrangers.

Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

Ce Fonds participera à l'initiative « *Placement à impact* » présentée à la page 27 du présent document.

Si le sous-conseiller en valeurs détermine que la conjoncture du marché du moment ne convient pas aux placements typiques du Fonds, il peut alors, à des fins de protection temporaire pendant une telle conjoncture inhabituelle, investir la totalité ou une partie de l'actif du Fonds dans des instruments du marché monétaire canadien.

Dans le but d'atteindre ses objectifs de placement, le Fonds peut procéder à une rotation active de ses titres en portefeuille. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais de négociation payables par le Fonds sont importants et plus grandes seront les chances que vous receviez une distribution du Fonds à inclure dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt pour cet exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales pour les épargnants* ».

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque d'illiquidité
- Risque associé au change
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille de revenu et de croissance Meritas, le Portefeuille équilibré Meritas et le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas détenaient respectivement 32,25 %, 21,05 % et 10,99 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un Fonds par ces investisseurs.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous cherchez à ajouter un volet de revenu trimestriel à votre portefeuille;
- vous recherchez des rendements potentiels supérieurs à ceux qu'offrent les fonds du marché monétaire;

- vous cherchez un placement dont le risque global est faible, mais êtes disposé à accepter certains risques associés aux fluctuations des distributions et des cours.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les revenus sont distribués tous les trimestres en ce qui a trait aux séries A et F du Fonds, et chaque année pour la série O du Fonds. Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	18,41 \$	58,04 \$	101,73 \$	231,56 \$
Série F	12,21 \$	38,49 \$	67,47 \$	153,58 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Actions canadiennes
Date de création :	Série A : 1 <sup>er</sup> février 2006 Série F : Le 28 février 2008 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,85 % Séries O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Sous-conseiller en valeurs :	Jarislowky Fraser Global Investment Management Montréal (Québec)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas (le Fonds) est d'offrir des revenus à partir d'une combinaison de dividendes, d'intérêts et de gains en capital.

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres sous-évalués de sociétés à moyenne et à forte capitalisation qui, de l'avis du sous-conseiller en valeurs, offrent des produits et services conformes aux « *Critères de placement responsable* ».

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investit la presque totalité, sans toutefois investir moins de 50 %, de la valeur de son actif total dans des titres de participation;
- investit dans les types de titres de participation suivants : actions ordinaires, actions privilégiées, actions convertibles en actions ordinaires, bons de souscription et tous droits de souscription d'actions ordinaires;
- peut également investir dans des parts de fiducie de revenu et des titres à revenu fixe.

Si le sous-conseiller en valeurs détermine que la conjoncture du marché du moment ne convient pas aux placements typiques du Fonds, il peut alors, à des fins de protection temporaire pendant une telle conjoncture inhabituelle, investir la totalité ou une partie de l'actif du Fonds dans des instruments du marché monétaire canadien.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % en titres étrangers. Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

Ce Fonds participera à l'initiative « *Placement à impact* » présentée à la page 27 du présent document.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille équilibré Meritas, le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas et le Portefeuille de revenu et de croissance Meritas détenaient respectivement 23,71 %, 22,85 % et 18,03 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un Fonds par ces investisseurs.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous cherchez un portefeuille vous offrant un revenu mensuel régulier;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

La série O du Fonds verse des distributions annuelles. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel. Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera déterminé par le gestionnaire qui pourra le rajuster de temps à autre. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	1 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,13 \$	79,23 \$	138,88 \$	316,13 \$
Série F	13,38 \$	42,19 \$	73,96 \$	168,35 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> Meritas<sup>1</sup>

<sup>1</sup> JSI<sup>MD</sup> et l'indice Jantzi Social<sup>MD</sup> sont des marques de service de Sustainalytics Inc. utilisées sous licence. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Jantzi Social<sup>MD</sup> veuillez visiter [sustainalytics.com](http://sustainalytics.com).

### Détails du Fonds

Type :	Actions canadiennes
Date de création :	Série A : Le 30 mars 2001 Série F : Le 28 février 2008 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Séries O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> Meritas (le « JSI<sup>MD</sup> ») est de rechercher une plus-value du capital, l'obtention d'un revenu régulier étant un objectif de placement secondaire. Le Fonds investira principalement dans des titres de participation canadiens qui composent le JSI<sup>MD</sup>. Le Fonds peut ne pas suivre exactement le rendement du JSI<sup>MD</sup> puisque nous avons ajouté certains critères supplémentaires qui influenceront sur le rendement du Fonds par rapport au JSI<sup>MD</sup>.

- Le JSI<sup>MD</sup> n'exclut pas, à l'heure actuelle, les sociétés des secteurs suivants : l'alcool, le jeu et la pornographie. Nous avons choisi d'appliquer ces critères dans le choix de sociétés faisant partie de l'indice.
- Le JSI<sup>MD</sup> est un indice pondéré en fonction du marché et en nous fondant sur un test de marché, nous avons choisi de limiter à 10 % de la valeur du Fonds la pondération de toute société donnée.
- Nous engagerons également jusqu'à 2 % des actifs du Fonds dans des placements conformes à l'initiative « Placement à impact », présentée à la page 27 du présent document.
- Quand un titre sera exclu d'un portefeuille ou que son importance sera réduite en fonction des lignes directrices mentionnées précédemment, nous redistribuerons au prorata aux titres restants les actifs qui auraient dû s'appliquer à ce titre, en proportion de leur représentation sur l'indice.

S'il résultait, de l'application des critères supplémentaires mentionnés précédemment, que plus de cinq titres du portefeuille soient exclus, nous serions tenus de modifier la désignation du Fonds.

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « Critères de placement responsable » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.



## Stratégies de placement

Ce Fonds repose sur le JSI<sup>MD</sup>, compte tenu de quelques modifications décrites dans les objectifs de placement. Le JSI<sup>MD</sup> est un indice de 50 actions dont les sociétés ont été choisies en fonction d'une série de critères sociaux semblables à ceux que l'on trouve à la rubrique « *Critères de placement responsable* ». Pour l'instant, nous ne pouvons donner l'assurance que nous sommes en mesure de filtrer toutes les sociétés associées à la pornographie. Si nous découvrons qu'une société comprise dans le portefeuille ne correspond pas à nos critères de sélection, nous suivrons la procédure décrite au paragraphe « *Limites liées à un placement responsable* » du chapitre « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* » du présent document.

Le Fonds peut investir jusqu'à 2 % en titres de participation étrangers. Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque d'illiquidité
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, Industrielle Alliance, assurances et services financiers inc. et London Life, Compagnie D'Assurance-Vie, détenaient respectivement 22,27 % et 11,81 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un fonds par un tel investisseur.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	21,99 \$	69,31 \$	121,49 \$	276,54 \$
Série F	10,28 \$	32,29 \$	56,78 \$	129,24 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Fonds d'actions américaines Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Actions américaines
Date de création :	Série A : Le 30 mars 2001 Série F : Le 21 février 2008 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 % Séries O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Sous-conseiller en valeurs :	ClearBridge Investments, LLC New York (New York)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds indiciel Jantzi SocialMD Meritas (le « JSIMD ») est de rechercher une plus-value du capital, l'obtention d'un revenu régulier étant un objectif de placement secondaire. Le Fonds investira principalement dans des titres de participation de sociétés américaines à moyenne et à forte capitalisation.

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres sous-évalués de sociétés à moyenne et à forte capitalisations (soit des sociétés dont l'actif dépasse 200 millions de dollars au moment du placement) qui, de l'avis du sous-conseiller en valeurs, offrent des produits et services conformes aux « *Critères de placement responsable* ».

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investit dans les types de titres de participation suivants : actions ordinaires, actions privilégiées, actions convertibles en actions ordinaires, bons de souscription et tous droits de souscription d'actions ordinaires;

Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

Ce Fonds participera à l'initiative « *Placement à impact* » présentée à la page 27 du présent document.

Si le sous-conseiller en valeurs détermine que la conjoncture du marché du moment ne convient pas aux placements typiques du Fonds, il peut alors, à des fins de protection temporaire pendant une telle conjoncture inhabituelle, investir la totalité ou une partie de l'actif du Fonds dans des instruments du marché monétaire canadien.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque d'illiquidité
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé au sous-conseiller en valeurs étranger
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille équilibré Meritas, le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas et le Portefeuille de revenu et de croissance Meritas détenaient respectivement 23,89 %, 23,57 % et 21,14 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un fonds par un tel investisseur.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen en échange d'une possibilité de rendement plus élevé.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	26,54 \$	83,68 \$	146,67 \$	333,86 \$
Série F	13,75 \$	43,35 \$	75,98 \$	172,95 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Fonds d'actions internationales Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Actions internationales
Date de création :	Série A : Le 30 mars 2001 Série F : Le 21 février 2008 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 2,25 % Série F : 0,90 % Séries O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Sous-conseiller en valeurs :	AllianceBernstein L.P. New York (New York)

1

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds indiciel Jantzi SocialIMD Meritas (le « JSIMD ») est de rechercher une plus-value du capital, l'obtention d'un revenu régulier étant un objectif de placement secondaire. Le Fonds investira principalement dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « Critères de placement responsable » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Normalement, le Fonds investira dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le sous-conseiller en valeurs du Fonds s'efforce de repérer des possibilités de rendement en s'appuyant sur une stratégie à l'affût de marchés pour des titres qui, à son avis, sont sous-évalués puis en surpondérant ces marchés tout en contrôlant le risque au moyen d'une diversification par pays et par émetteurs.

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investit dans des actions ordinaires d'émetteurs étrangers;
- investit dans des certificats d'actions étrangères parrainés et non parrainés;
- investit dans des options, des bons de souscription et d'autres titres convertibles en actions ordinaires;
- peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

Ce Fonds participera à l'initiative « *Placement à impact* » présentée à la page 27 du présent document.

Si le sous-conseiller en valeurs détermine que la conjoncture du marché du moment ne convient pas aux placements typiques du Fonds, il peut alors, à des fins de protection temporaire, investir la totalité ou une partie de l'actif du Fonds dans des titres de participation américains ou canadiens, des instruments du marché monétaire et des titres connexes du gouvernement américain ou canadien.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs. Étant donné que le Fonds investit principalement dans des titres étrangers, il est soumis aux risques supplémentaires que présentent les placements étrangers, comme les fluctuations des taux de change, le manque d'information sur les sociétés et l'instabilité politique.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque d'illiquidité
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé au sous-conseiller en valeurs étranger
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas, le Portefeuille équilibré Meritas et le Portefeuille de revenu et de croissance Meritas détenaient respectivement 23,61 %, 22,17 % et 17,15 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un fonds par un tel investisseur.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous voulez ajouter des avoirs étrangers à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen en échange d'une possibilité de rendement plus élevé.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	30,38 \$	95,78 \$	167,88 \$	382,14 \$
Série F	13,94 \$	43,96 \$	77,05 \$	175,38 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$



## Portefeuille de revenu Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Fonds de revenu équilibré
Date de création :	Série A : Le 6 avril 2011 Série F : Le 6 avril 2011 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,65 % Série F : 0,80 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,65 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de revenu Meritas est tout d'abord de générer un revenu régulier, et dans une moindre mesure de générer une plus-value du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts des autres Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, mais il peut également investir dans d'autres fonds communs de placement socialement responsable gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »).

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	80 %
Actions	20 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;

- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les fonds sous-jacents du Portefeuille participeront à l'initiative « *Placement à impact* » mentionnée à la page 27 du présent document.

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	64,04 %
Fonds de revenu stratégique Meritas	19,92 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 20 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 64 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 6 % des rendements mensuels du Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas, 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines Meritas et 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales Meritas ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 avril 2011. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de revenu Meritas ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à moyen terme;
- vous voulez ajouter un petit volet de croissance et un grand volet de revenu à votre portefeuille;
- vous cherchez un placement dont le risque global est faible, mais qui a une possibilité de rendement plus élevé;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 4 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	21,78 \$	68,66 \$	120,34 \$	273,92 \$
Série F	13,07 \$	41,21 \$	72,24 \$	164,43 \$
Série Revenu mensuel (série T)	22,31 \$	70,34 \$	123,29 \$	280,65 \$

## Portefeuille de revenu et de croissance Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Fonds de revenu équilibré
Date de création :	Série A : Le 21 octobre 2010 Série F : Le 20 janvier 2011 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,65 % Série F : 0,80 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,65 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de revenu et de croissance Meritas est de rechercher un revenu régulier tout en visant une certaine plus-value du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts des autres Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, mais il peut également investir dans d'autres fonds communs de placement socialement responsable gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »).

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	65 %
Actions	35 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;

- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les fonds sous-jacents du Portefeuille participeront à l'initiative « *Placement à impact* » mentionnée à la page 27 du présent document.

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	52,25 %
Fonds de revenu stratégique Meritas	14,74 %
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas	12,82 %
Fonds d'actions américaines Meritas	11,46 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 15 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 53 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 6 % des rendements mensuels du Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas, 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines Meritas et 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales Meritas ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de revenu et de croissance Meritas ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à moyen terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 4 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	21,07 \$	66,43 \$	116,44 \$	265,06 \$
Série F	11,83 \$	37,30 \$	65,38 \$	148,83 \$
Série Revenu mensuel (série T)	21,14 \$	66,63 \$	116,79 \$	265,86 \$



## Portefeuille équilibré Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Équilibré
Date de création :	Série A : Le 5 février 2004 Série F : Le 16 mai 2008 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,95 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille équilibré Meritas est à la fois de rechercher une plus-value du capital et un revenu régulier. Le Fonds investira principalement dans des parts d'autres Fonds d'investissement socialement responsable Meritas (les « fonds sous-jacents »).

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	50 %
Actions	50 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;

- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les fonds sous-jacents du Portefeuille participeront à l'initiative « *Placement à impact* » mentionnée à la page 27 du présent document.

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	39,67 %
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas	19,67 %
Fonds d'actions américaines Meritas	15,05 %
Fonds d'actions internationales Meritas	12,97 %
Fonds de revenu stratégique Meritas	12,34 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous avez établi un objectif de placement à moyen ou à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible à moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 6 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	24,74 \$	77,99 \$	136,70 \$	311,16 \$
Série F	13,47 \$	42,47 \$	74,44 \$	169,44 \$
Série Revenu mensuel (série T)	24,99 \$	78,78 \$	138,09 \$	314,32 \$

## Portfeuille de croissance et de revenu Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Équilibré
Date de création :	Série A : Le 26 mai 2010 Série F : Le 17 janvier 2011 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,95 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portfeuille équilibré Meritas est à la fois de rechercher une plus-value du capital et un revenu régulier. Le Fonds investira principalement dans des parts d'autres Fonds d'investissement socialement responsable Meritas (les « fonds sous-jacents »).

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « Critères de placement responsable » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	35 %
Actions	65 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;

- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les fonds sous-jacents du Portefeuille participeront à l'initiative « *Placement à impact* » mentionnée à la page 27 du présent document.

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	27,13 %
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas	24,79 %
Fonds d'actions américaines Meritas	19,56 %
Fonds d'actions internationales Meritas	18,10 %
Fonds de revenu stratégique Meritas	10,01 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 10 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 27 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 25 % des rendements mensuels du Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas, 20 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines Meritas et 18 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales Meritas ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 mai 2010. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de croissance et de revenu Meritas ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous avez établi un objectif de placement à moyen ou à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible à moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 6 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	24,71 \$	77,90 \$	136,53 \$	310,79 \$
Série F	13,43 \$	42,35 \$	74,23 \$	168,96 \$
Série Revenu mensuel (série T)	23,89 \$	75,33 \$	132,03 \$	300,55 \$



## Portefeuille de croissance Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Fonds d'actions équilibré
Date de création :	Série A : Le 21 octobre 2010 Série F : Le 17 janvier 2011
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de croissance Meritas est de rechercher un accroissement du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts des autres Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, mais il peut également investir dans d'autres fonds communs de placement socialement responsable gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »).

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	20 %
Actions	80 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;

- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les fonds sous-jacents du Portefeuille participeront à l'initiative « *Placement à impact* » mentionnée à la page 27 du présent document.

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas	29,68 %
Fonds d'actions américaines Meritas	25,47 %
Fonds d'actions internationales Meritas	22,03 %
Fonds d'obligations canadiennes Meritas	11,90 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 10 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 12 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 30 % des rendements mensuels du Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas, 26 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines Meritas et 22 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales Meritas ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de croissance Meritas ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible à moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### **Politique en matière de distributions**

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Les tableaux suivants illustrent la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et visent à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	25,58 \$	80,64 \$	141,34 \$	321,74 \$
Série F	14,88 \$	46,91 \$	82,22 \$	187,16 \$

## Portefeuille de croissance maximale Meritas

### Détails du Fonds

Type :	Actions mondiales
Date de création :	Série A : Le 6 avril 2011 Série F : Le 6 avril 2011
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de croissance maximale Meritas est de rechercher une forte croissance et plus-value du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts des autres Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, mais il peut également investir dans d'autres fonds communs de placement socialement responsable gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »).

Étant donné que ce Fonds investit d'une manière socialement responsable, il doit se conformer aux « *Critères de placement responsable* » présentés à la page 25 du présent document. Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Actions canadiennes	35 %
Actions américaines	35 %
Actions internationales	30 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;

- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les fonds sous-jacents du Portefeuille participeront à l'initiative « *Placement à impact* » mentionnée à la page 27 du présent document.

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Limites liées à un placement responsable
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas	34,95 %
Fonds d'actions américaines Meritas	34,29 %
Fonds d'actions internationales Meritas	29,97 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 35 % des rendements mensuels du Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas, 35 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines Meritas et 30 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales Meritas ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 avril 2011. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de croissance maximale Meritas ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de forte croissance à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### **Politique en matière de distributions**

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Les tableaux suivants illustrent la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et visent à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	26,44 \$	83,35 \$	146,10 \$	332,56 \$
Série F	15,10 \$	47,60 \$	83,43 \$	189,90 \$



## Fonds d'actions canadiennes OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Actions canadiennes
Date de création :	Série A : Le 8 décembre 2005 Série F : Le 11 mars 2005 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,85 % Série O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Sous-conseiller en valeurs :	Sionna Investment Managers Inc. Toronto (Ontario)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds d'actions canadiennes OceanRock est de réaliser une croissance du capital à long terme, principalement en investissant directement et indirectement dans des parts de FNB et des fonds communs de placement ainsi que des titres de participation ayant une exposition aux marchés boursiers canadiens.

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs fait appel à des titres précis, des FNB et des fonds communs de placement (y compris des fonds communs de placement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui) pour réaliser l'objectif de placement fondamental. Le sous-conseiller en valeurs :

- répartit les actifs parmi les investissements sous-jacents;
- peut rééquilibrer les actifs du Fonds parmi les placements sous-jacents afin de maintenir les pondérations souhaitées;
- sélectionne les placements pour le portefeuille avec une exposition à de nombreux secteurs d'activité pour renforcer le rendement et réduire le risque;
- contrôle et examine en permanence les placements sous-jacents et modifie la pondération en conséquence;
- tiendra compte de la relation existant entre d'autres investissements du Fonds et chaque action, obligation, FNB, fonds commun de placement, fiducie de placement immobilier, action privilégiée ou fiducie de revenu axée sur les affaires à titre individuel lorsqu'il effectuera une sélection d'investissement et de pondération;
- peut investir dans n'importe quel secteur de l'économie et dans n'importe quelle proportion au sein du Fonds;

- peut détenir des parts de FNB et de fonds communs de placement ainsi que des titres de participation dans n'importe quelle proportion, pourvu que dans les conditions de marché normales, pas moins de 75 % de ses actifs investis (à l'exclusion des espèces et des titres du marché monétaire) le soient dans des FNB, des fonds communs de placement et des titres de participation ayant une exposition aux marchés boursiers canadiens;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds communs de placement du marché monétaire lorsqu'il recherche des possibilités d'investissement ou dans un but de protection;
- peut investir dans des instruments dérivés, y compris des contrats de change à terme, des options d'achat et de vente et des swaps au sein du Fonds. Les instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds, de la manière qui sera jugée la plus appropriée pour réaliser l'objectif de placement global du Fonds et renforcer le rendement du Fonds et dans la mesure autorisée par la législation sur les valeurs mobilières.

Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque d'illiquidité
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille équilibré OceanRock, le Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock et le Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock détenaient respectivement 35,58 %, 22,11 % et 21,09 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un fonds par un tel investisseur.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds, dans le cadre de son objectif de placement fondamental, possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance de(s) indice(s) de référence suivant(s) : Les rendements mensuels de l'indice composé de rendement total S&P/TSX ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Fonds d'actions canadiennes OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	1 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,87 \$	81,57 \$	142,97 \$	325,44 \$
Série F	13,87 \$	43,72 \$	76,64 \$	174,45 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Fonds d'actions américaines OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Actions américaines
Date de création :	Série A : Le 31 août 2005 Série F : Le 11 mars 2005 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 % Série O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Sous-conseiller en valeurs :	MFS Gestion de Placements Canada Limitée Toronto (Ontario)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds d'actions américaines OceanRock est de réaliser une croissance du capital à long terme, principalement en investissant directement et indirectement dans des parts de FNB et de fonds communs de placement ainsi que des titres de participation ayant une exposition aux marchés boursiers américains.

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs fait appel à des titres précis, des FNB et des fonds communs de placement (y compris des fonds communs de placement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui) pour réaliser l'objectif de placement fondamental. Le sous-conseiller en valeurs :

- répartit les actifs parmi les investissements sous-jacents;
- peut rééquilibrer les actifs du Fonds parmi les placements sous-jacents afin de maintenir les pondérations souhaitées;
- contrôle et examine en permanence les placements sous-jacents et modifie la pondération en conséquence;
- sélectionne les placements pour le portefeuille avec une exposition à de nombreux secteurs d'activité pour renforcer le rendement et réduire le risque;
- tiendra compte de la relation existant entre d'autres investissements du Fonds et chaque action, obligation, FNB et fonds commun de placement à titre individuel lorsqu'il effectuera une sélection d'investissement et de pondération;
- peut investir dans n'importe quel secteur de l'économie et dans n'importe quelle proportion au sein du Fonds;

- investit principalement dans des titres de participation de sociétés de capitalisation moyenne à forte, mais investit également dans des sociétés à petite capitalisation;
- peut détenir des parts de FNB et de fonds communs de placement ainsi que des titres de participation dans n'importe quelle proportion, à condition que, dans les conditions de marché normales, pas moins de 75 % de ses actifs investis (à l'exclusion des espèces et des titres du marché monétaire) le soient dans des FNB, des fonds communs de placement et des titres de participation ayant une exposition aux marchés boursiers américains;
- peut décider de couvrir ou non une partie ou la totalité des expositions aux devises étrangères du Fonds;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds communs de placement du marché monétaire lorsqu'il recherche des possibilités d'investissement ou dans un but de protection;
- peut investir dans des instruments dérivés, y compris des contrats de change à terme, des options d'achat et de vente et des swaps au sein du Fonds. Les instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds, de la manière qui sera jugée la plus appropriée pour réaliser l'objectif de placement global du Fonds et renforcer le rendement du Fonds et dans la mesure autorisée par la législation sur les valeurs mobilières.

Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque d'illiquidité
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille équilibré Meritas, le Portefeuille de revenu et de croissance Meritas et le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas détenaient respectivement 30,42 %, 19,90 % et 19,61 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un fonds par un tel investisseur.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds, dans le cadre de son objectif de placement fondamental, possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance de(s) indice(s) de référence suivant(s) : Les rendements mensuels de l'indice de rendement total S&P 500 (en \$ CA) ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul

comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Fonds d'actions américaines OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen en échange d'une possibilité de rendement plus élevé.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Les tableaux suivants illustrent la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et visent à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	1 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	26,10 \$	82,27 \$	144,21 \$	328,26 \$
Série F	14,58 \$	45,97 \$	80,57 \$	183,40 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Fonds d'actions internationales OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Actions internationales
Date de création :	Série A : Le 16 septembre 2005 Série F : Le 9 mars 2005 Série O : Le 15 avril 2014
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 % Série O : Selon le taux négocié avec le gestionnaire
Conseiller en valeurs :	Lazard Asset Management LLC New York (New York)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds d'actions canadiennes OceanRock est de réaliser une croissance du capital à long terme, principalement en investissant directement et indirectement dans des parts de FNB et des fonds communs de placement ainsi que des titres de participation ayant une exposition aux marchés boursiers canadiens.

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs fait appel à des titres précis, des FNB et des fonds communs de placement (y compris des fonds communs de placement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui) pour réaliser l'objectif de placement fondamental. Le conseiller en valeurs :

- répartit les actifs parmi les investissements sous-jacents;
- peut rééquilibrer les actifs du Fonds parmi les placements sous-jacents afin de maintenir les pondérations souhaitées;
- contrôle et examine en permanence les placements sous-jacents et modifie la pondération en conséquence;
- sélectionne les placements pour le portefeuille avec une exposition à de nombreux secteurs d'activité pour renforcer le rendement et réduire le risque;
- tiendra compte de la relation existant entre d'autres investissements du Fonds et chaque FNB ou action, certificat américain d'actions étrangères, obligation ou fonds commun de placement à titre individuel lorsqu'il effectuera la sélection des investissements et de la pondération;
- peut investir dans n'importe quel pays, n'importe quel secteur de l'économie et dans n'importe quelle proportion;

- cherchera à générer un rendement et à contrôler le risque par une surpondération de certains secteurs en fonction des mesures des résultats économiques, de la rentabilité attendue et des valeurs de marché actuelles;
- investit principalement indirectement dans des titres de participation de sociétés à grosse ou moyenne capitalisation dans des pays développés et des marchés émergents, mais investit également dans des sociétés à petite capitalisation dans ces régions;
- peut couvrir ou non une partie ou la totalité de ses expositions aux devises étrangères;
- peut détenir des parts de FNB et de fonds communs de placement ainsi que des titres de participation dans n'importe quelle proportion, à condition que, dans les conditions de marché normales, pas moins de 75 % de ses actifs investis (à l'exclusion des espèces et des titres du marché monétaire) le soient dans des FNB, des fonds communs de placement et des titres de participation ayant une exposition aux marchés autres qu'américain et canadien;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds communs de placement du marché monétaire lorsqu'il recherche des possibilités d'investissement ou dans un but de protection;
- peut investir dans des instruments dérivés, y compris des contrats de change à terme, des options d'achat et de vente et des swaps au sein du Fonds. Les instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds, de la manière qui sera jugée la plus appropriée pour réaliser l'objectif de placement global du Fonds et renforcer le rendement du Fonds et dans la mesure autorisée par la législation sur les valeurs mobilières.

Ce Fonds peut effectuer des prêts de titres, tel que décrit à la page 29 du présent document.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs. Étant donné que le Fonds investit principalement dans des titres étrangers, il est soumis aux risques supplémentaires que présentent les placements étrangers, comme les fluctuations des taux de change, le manque d'information sur les sociétés et l'instabilité politique.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque d'illiquidité
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

En date du 26 mars 2018, le Portefeuille équilibré OceanRock, le Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock, le Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock et le Portefeuille de croissance OceanRock détenaient respectivement 32,90 %, 22,81 %, 19,01 % et 10,74 % de la valeur liquidative du Fonds. Veuillez consulter la rubrique « *Risque associé aux rachats importants* » à la page 7 si vous désirez



des renseignements sur les risques associés à un possible rachat de parts d'un fonds par un tel investisseur.

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds, dans le cadre de son objectif de placement fondamental, possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance de(s) indice(s) de référence suivant(s) : Les rendements mensuels de l'indice de rendement total hors États-Unis MSCI ACWI (en \$ CA) ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Fonds d'actions internationales OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous voulez ajouter des avoirs étrangers à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen en échange d'une possibilité de rendement plus élevé.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Les tableaux suivants illustrent la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et visent à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	26,28 \$	82,85 \$	145,22 \$	330,56 \$
Série F	14,53 \$	45,80 \$	80,27 \$	182,72 \$
Série O	0,51 \$	1,61 \$	2,83 \$	6,44 \$

## Portefeuille de revenu OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Fonds de revenu équilibré
Date de création :	Série A : Le 6 avril 2011 Série F : Le 6 avril 2011 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,65 % Série F : 0,80 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,65 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de revenu OceanRock est de rechercher un revenu régulier tout en visant une petite plus-value du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts d'autres Fonds communs de placement OceanRock et Fonds d'investissement socialement responsable Meritas (les « fonds sous-jacents »).

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	80 %
Actions	20 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;

- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Limites liées à un placement responsable
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	64,02 %
Fonds de revenu stratégique Meritas	19,90 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 20 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 64 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 6 % des rendements mensuels du Fonds d'actions canadiennes OceanRock, 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines OceanRock et 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales OceanRock ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 avril 2010. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de revenu OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à moyen terme;
- vous voulez ajouter un petit volet de croissance et un grand volet de revenu à votre portefeuille;
- vous cherchez un placement dont le risque global est faible, mais qui a une possibilité de rendement plus élevé;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 4 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	21,88 \$	68,98 \$	120,91 \$	275,22 \$
Série F	14,12 \$	44,50 \$	78,00 \$	177,56 \$
Série Revenu mensuel (série T)	22,97 \$	72,41 \$	126,91 \$	288,89 \$

## Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Fonds de revenu équilibré
Date de création :	Série A : Le 21 octobre 2010 Série F : Le 21 octobre 2010 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,65 % Série F : 0,80 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,65 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock vise la production d'un revenu régulier tout en accordant une certaine importance à la plus-value du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts d'autres Fonds communs de placement OceanRock et Fonds d'investissement socialement responsable Meritas (les « fonds sous-jacents »).

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	65 %
Actions	35 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;

- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut conserver des parts de fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion à condition que l'écart par rapport aux pondérations ciblées mentionnées ci-dessus ne dépasse pas 10 % et que pas moins de 75 % des actifs investis du Fonds le soient dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Limites liées à un placement responsable
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	52,93 %
Fonds de revenu stratégique Meritas	14,99 %
Fonds d'actions canadiennes OceanRock	12,80 %
Fonds d'actions américaines OceanRock	11,01 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.



Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 15 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 53 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 6 % des rendements mensuels du Fonds d'actions canadiennes OceanRock, 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines OceanRock et 5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales Meritas ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à moyen terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 4 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	21,27 \$	67,06 \$	117,54 \$	267,56 \$
Série F	13,18 \$	41,55 \$	72,83 \$	165,77 \$
Série Revenu mensuel (série T)	22,90 \$	72,18 \$	126,52 \$	287,99 \$

## Portefeuille équilibré OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Équilibré
Date de création :	Série A : Le 21 octobre 2010 Série F : Le 20 janvier 2011 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,95 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille équilibré OceanRock est à la fois de rechercher des gains en capital et un revenu régulier, dans des proportions égales. Le Fonds investira principalement dans des parts d'autres Fonds communs de placement OceanRock et Fonds d'investissement socialement responsable Meritas (les « fonds sous-jacents »).

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	50 %
Actions	50 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;

- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut conserver des parts de fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion à condition que l'écart par rapport aux pondérations ciblées mentionnées ci-dessus ne dépasse pas 10 % et que pas moins de 75 % des actifs investis du Fonds le soient dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Limites liées à un placement responsable
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	39,25 %
Fonds d'actions canadiennes OceanRock	19,64 %
Fonds d'actions américaines OceanRock	15,30 %
Fonds d'actions internationales OceanRock	12,83 %
Fonds de revenu stratégique Meritas	12,21 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 12,5 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 40 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 20 % des rendements mensuels du Fonds d'actions canadiennes OceanRock, 15 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines OceanRock et 12,5 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales OceanRock ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille équilibré OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous avez établi un objectif de placement à moyen ou à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible à moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 6 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	24,50 \$	77,24 \$	135,39 \$	308,19 \$
Série F	15,07 \$	47,50 \$	83,25 \$	189,51 \$
Série Revenu mensuel (série T)	26,06 \$	82,17 \$	144,02 \$	327,83 \$

## Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Équilibré
Date de création :	Série A : Le 3 juin 2005 Série F : Le 11 mars 2005 Série Revenu mensuel (série T) : Le 30 avril 2012
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 % Série Revenu mensuel (série T) : 1,95 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock est de réaliser une croissance de capital à long terme et de préserver le capital, tout en fournissant un revenu régulier, en investissant principalement dans une combinaison de fonds communs de placement OceanRock (les « fonds sous-jacents »).

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	35 %
Actions	65 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;

- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut conserver des parts de fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion à condition que l'écart par rapport aux pondérations ciblées mentionnées ci-dessus ne dépasse pas 10 % et que pas moins de 75 % des actifs investis du Fonds le soient dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque d'épuisement de capital (série Revenu mensuel (série T))
- Limites liées à un placement responsable
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'obligations canadiennes Meritas	26,71 %
Fonds d'actions canadiennes OceanRock	24,86 %
Fonds d'actions américaines OceanRock	20,05 %
Fonds d'actions internationales OceanRock	18,04 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.



Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous avez établi un objectif de placement à moyen ou à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible à moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;
- vous désirez que votre portefeuille vous offre un revenu mensuel régulier fiscalement avantageux [la série Revenu mensuel (série T)].

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Le revenu et les gains en capital sont distribués annuellement en décembre pour les parts de série A et F. Le Fonds prévoit verser, à partir du revenu, des gains en capital ou du capital, des distributions mensuelles fixes pour les parts de la série Revenu mensuel (série T). Il est probable que les distributions mensuelles incluent un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds (consultez la rubrique « *Considérations fiscales pour les épargnants* » pour obtenir de plus amples renseignements). Le montant des distributions mensuelles sera un nombre fixe de cents par part qui est équivalent à un taux cible annualisé d'environ 6 % de la valeur liquidative par part. Le taux mensuel de distribution sera passé en revue au moins une fois par année, et pourrait être ajusté de temps à autre par le gestionnaire. Si nécessaire, le Fonds pourrait verser des distributions additionnelles.

Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Le tableau suivant illustre la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et vise à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	24,98 \$	78,75 \$	138,03 \$	314,20 \$
Série F	14,46 \$	45,57 \$	79,88 \$	181,83 \$
Série Revenu mensuel (série T)	27,07 \$	85,34 \$	149,58 \$	340,50 \$

## Portefeuille de croissance OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Fonds d'actions équilibré
Date de création :	Série A : Le 21 octobre 2010 Série F : Le 21 octobre 2010
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de croissance OceanRock est de rechercher une plus-value du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts d'autres Fonds communs de placement OceanRock et Fonds d'investissement socialement responsable Meritas (les « fonds sous-jacents »).

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Quasi-espèces et titres à revenu fixe	20 %
Actions	80 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;

- peut conserver des parts de fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion à condition que l'écart par rapport aux pondérations ciblées mentionnées ci-dessus ne dépasse pas 10 % et que pas moins de 75 % des actifs investis du Fonds le soient dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Limites liées à un placement responsable
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'actions canadiennes OceanRock	28,99 %
Fonds d'actions américaines OceanRock	26,30 %
Fonds d'actions internationales OceanRock	22,47 %
Fonds d'obligations canadiennes Meritas	11,45 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 10 % des rendements mensuels du Fonds de revenu stratégique Meritas, 12 % des rendements mensuels du Fonds d'obligations canadiennes Meritas, 30 % des rendements mensuels du Fonds d'actions canadiennes OceanRock, 26 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines OceanRock et 22 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales OceanRock ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 octobre 2010. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de croissance OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de croissance et un volet de revenu à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement assorti d'un niveau de risque faible à moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Les tableaux suivants illustrent la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et visent à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	1 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,71 \$	81,04 \$	142,04 \$	323,33 \$
Série F	14,46 \$	45,57 \$	79,88 \$	181,83 \$

## Portefeuille de croissance maximale OceanRock

### Détails du Fonds

Type :	Actions mondiales
Date de création :	Série A : Le 6 avril 2011 Série F : Le 6 avril 2011
Nature des titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Placement admissible aux régimes enregistrés :	Oui
Frais de gestion annuels :	Série A : 1,95 % Série F : 0,90 %
Conseiller en valeurs :	Placements OceanRock Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quels sont les types de placements de ce Fonds?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille de croissance maximale OceanRock est de rechercher une forte croissance et plus-value du capital. Le Fonds investira principalement dans des parts d'autres Fonds communs de placement OceanRock et Fonds d'investissement socialement responsable Meritas (les « fonds sous-jacents »).

Pour que le Fonds puisse modifier ses objectifs de placement, le changement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée de porteurs de parts convoquée expressément à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investira dans les parts des fonds sous-jacents conformément à certaines pondérations de référence. Les fonds sous-jacents et les pondérations de référence sont déterminés par le conseiller en valeurs de temps à autre. Le conseiller en valeurs a actuellement l'intention d'investir dans les fonds sous-jacents selon la pondération de référence ci-dessous :

Actions canadiennes	35 %
Actions américaines	35 %
Actions internationales	30 %

Le conseiller en valeurs sera en mesure de permettre que chaque portefeuille puisse s'écarter de la pondération de référence d'au plus 10 %; si ce seuil est atteint, le conseiller procédera à une ou à des opérations pour ramener le placement à l'intérieur de ces paramètres. Le conseiller en valeurs :

- analysera les pondérations de référence de manière continue afin d'évaluer les ajustements éventuels en fonction des changements dans les fonds sous-jacents ou dans les marchés financiers;
- tiendra compte de l'objectif de placement du fonds sous-jacent, incluant son exposition géographique, ainsi que de sa relation avec les autres fonds sous-jacents lorsqu'il effectuera des sélections en matière de placement et de pondération;
- peut conserver une fraction des actifs du Fonds en espèces lorsqu'il recherche des possibilités de placement ou à des fins de protection;
- peut détenir des fonds sous-jacents dans n'importe quelle proportion, à condition qu'au moins 75 % de ses actifs investis soient placés dans des fonds sous-jacents, le reste étant détenu en espèces ou quasi-espèces (généralement à des fins de protection).

Les renseignements actuels concernant les investissements sous-jacents peuvent être obtenus sur demande auprès du gestionnaire, à l'adresse se trouvant en verso de couverture du présent document. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus et de la notice annuelle d'un fonds sous-jacent en visitant le site [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Étant donné que la valeur des placements du Fonds fluctuera selon la conjoncture du marché et les taux d'intérêt, la valeur de votre placement dans le Fonds fluctuera également. Votre placement dans le Fonds pourrait se solder par une perte, et le Fonds pourrait enregistrer un rendement inférieur à celui d'autres placements. Certains avoirs du Fonds pourraient présenter un rendement inférieur à celui d'autres avoirs.

Les facteurs de risque que l'épargnant doit prendre en compte et qui sont généralement associés aux placements dans les fonds communs de placement sont décrits dans le présent document au chapitre intitulé « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ». En ce qui concerne les facteurs de risque liés aux placements dans ce Fonds, veuillez consulter les rubriques suivantes de ce chapitre :

- Risque associé au marché boursier
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque associé au crédit
- Risque associé aux titres étrangers
- Risque associé au change
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux rachats importants
- Risque associé aux prêts de titres

Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds était investi dans certains fonds sous-jacents. Les noms de ces fonds sous-jacents et le pourcentage maximum approximatif de l'actif net du Fonds placé dans chaque fonds au cours de la période de 12 mois sont indiqués ci-après :

Fonds d'actions canadiennes OceanRock	34,24 %
Fonds d'actions américaines OceanRock	32,94 %
Fonds d'actions internationales OceanRock	28,81 %

Le gestionnaire ne pense pas que ces investissements aient eu un effet significatif sur la liquidité du Fonds ou sa capacité à satisfaire les demandes de rachat. Les investissements dans les fonds sous-jacents ont réduit la volatilité et renforcé la diversification du Fonds en raison du grand nombre de titres détenus par les fonds sous-jacents.

Le gestionnaire a attribué une cote de risque Faible à Moyen à ce Fonds.

Ce Fonds possède un historique de performance de moins de dix ans et pour calculer sa cote de risque comme prescrit par la NC 81-102, le gestionnaire a utilisé l'historique de performance des fonds communs de placement suivants comme substitut : 35 % des rendements mensuels du Fonds d'actions canadiennes OceanRock, 35 % des rendements mensuels du Fonds d'actions américaines OceanRock et 30 % des rendements mensuels du Fonds d'actions internationales OceanRock ont été utilisés pour chaque période pendant le calcul comme indice de référence substitut du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 avril 2011. Par la suite, les rendements réels du Portefeuille de croissance maximale OceanRock ont été utilisés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » à la page 28 de ce document.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds peut vous convenir si vous présentez les caractéristiques suivantes :

- vous investissez en vue d'un objectif à long terme;
- vous voulez ajouter un volet de forte croissance à votre portefeuille;
- vous êtes disposé à accepter un placement à risque moyen afin d'obtenir un rendement potentiellement supérieur;



Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- visent un objectif à court terme ou qui investissent en vue de constituer des réserves en cas d'urgence;
- recherchent principalement la sécurité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les gains en capital sont distribués une fois par année, en décembre. Toutes les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds. Les porteurs de part peuvent choisir de recevoir les distributions sous forme d'espèces en soumettant une demande par écrit au gestionnaire (consultez la section « *Distributions* » à la rubrique « *Achats, substitutions et rachats* » pour obtenir de plus amples renseignements).

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Comme le Fonds paie ses propres frais, ce paiement réduit le rendement du Fonds, entraînant des répercussions pour vous. Les tableaux suivants illustrent la part cumulative proportionnelle pour un investisseur des frais payés par le Fonds au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est le même que celui de son dernier exercice révolu, et visent à aider les investisseurs à comparer les coûts d'un investissement dans différents fonds communs de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais, veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais* » du présent document.

	<b>1 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	26,13 \$	82,39 \$	144,41 \$	328,72 \$
Série F	14,76 \$	46,54 \$	81,57 \$	185,67 \$

## **Placements OceanRock Inc.**

Suite 1920, 505 Burrard Street,  
Box 85, Vancouver, BC, V7X 1M6  
1 866 924-6767

[info@oceanrock.ca](mailto:info@oceanrock.ca)

[www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca)

### **Fonds d'investissement socialement responsable Meritas**

Fonds de revenu stratégique Meritas  
Fonds d'obligations canadiennes Meritas  
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas  
Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> Meritas  
Fonds d'actions américaines Meritas  
Fonds d'actions internationales Meritas  
Portefeuille de revenu Meritas  
Portefeuille de revenu et de croissance Meritas  
Portefeuille équilibré Meritas  
Portefeuille de croissance et de revenu Meritas  
Portefeuille de croissance Meritas  
Portefeuille de croissance maximale Meritas

### **Fonds communs de placement OceanRock**

Fonds d'actions canadiennes OceanRock  
Fonds d'actions américaines OceanRock  
Fonds d'actions internationales OceanRock  
Portefeuille de revenu OceanRock  
Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock  
Portefeuille équilibré OceanRock  
Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock  
Portefeuille de croissance OceanRock  
Portefeuille de croissance maximale OceanRock

Des renseignements supplémentaires à propos des Fonds sont disponibles dans la Notice annuelle des Fonds, l'Aperçu du Fonds, les rapports de la direction sur le rendement et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir une copie gratuite de ces documents sur demande en composant le numéro sans frais de Placements OceanRock Inc., 1 866 924-6767, auprès de votre conseiller financier ou courtier, ou en envoyant un courriel à [info@oceanrock.ca](mailto:info@oceanrock.ca).

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sont également disponibles sur le site Internet de Placements OceanRock Inc. à [www.oceanrock.ca](http://www.oceanrock.ca) ou à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).